

ENERVIVO

Pascal APPELGHEM

pascal.appelghem@enervivo.fr



Projet d'ombrières photovoltaïques

Département du Lot-et-Garonne (47) - Commune de Cancon

Pré-diagnostic écologique



Version

14/11/2025 – V1

Rédacteurs

Juliette AUZERAL – Consultante écologue botaniste

Kévin LESPINAS – Consultant écologue fauniste

Némo RENOU – Consultant écologue fauniste

Validation

Kévin LESPINAS – Consultant écologue fauniste

Sommaire

Sommaire.....	3
Liste des figures	5
Liste des tableaux.....	5
1. Préambule.....	6
2. Les aires d'étude	7
2.1. L'aire d'étude immédiate	7
2.2. L'aire d'étude rapprochée.....	7
2.3. L'aire d'étude éloignée.....	8
3. Contexte écologique.....	8
3.1. Zonage écologique	8
3.2. Continuités écologiques	12
3.2.1. Cadre général	12
3.2.2. Continuités écologiques au niveau du projet	14
4. Pré diagnostic écologique.....	16
4.1. Intervenants et calendrier de visite	16
4.2. Méthodologie d'inventaire et limites de l'étude	16
4.3. Méthodologie de hiérarchisation des espèces	17
4.4. Flore et habitats	18
4.4.1. Données bibliographiques	18
4.4.2. Données terrain	20
4.5. Localisation des zones humides réglementaires	31
4.5.1. Pré-localisation des zones humides.....	31
4.5.2. Critère végétation.....	32
4.5.3. Critère pédologique	33
4.5.4. Conclusion	40
4.6. Faune	41
4.6.1. Données bibliographiques	41
4.6.2. Données terrains	42
4.7. Conclusion et préconisations	51
Annexe 1 – Présentation des directives, conventions et listes	54

Annexe 2 – Liste des espèces végétales observées 57

Liste des figures

Figure 1 : Localisation des aires d'étude immédiate et rapprochée	7
Figure 2 : Localisation des ZNIEFF	12
Figure 3 : Exemple d'éléments de la Trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors terrestres (Source : Cemagref, d'après Bennett 1991)	13
Figure 4 : Localisation des composantes de la trame verte et bleue	14
Figure 5 : Localisation des composantes de la trame verte et bleue à l'échelle du projet	15
Figure 6 : Cartographie des habitats naturels sur l'aire d'étude	27
Figure 7 : Localisation des espèces végétales invasives dans l'aire d'étude rapprochée	30
Figure 8: Probabilité de présence de zones humides dans l'aire d'étude	32
Figure 9 : Cartographie des habitats potentiellement humide et non humides	33
Figure 10 : Localisation des sondages pédologiques réalisés en juillet et octobre 2025	40
Figure 11 : Localisation de l'avifaune patrimoniale	46
Figure 12 : Localisation du gîte potentiel	47
Figure 13 : Synthèse des enjeux identifiés lors des visites sur site et dans la bibliographie	52

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des ZNIEFF présentes au sein de l'aire d'étude éloignée	9
Tableau 2 : Calendrier des visites du diagnostic écologique	16
Tableau 3 : Liste des espèces végétales protégées et/ou patrimoniales connues de la bibliographie	18
Tableau 4: Espèces végétales de la bibliographie potentiellement présentes	28
Tableau 5: Espèces Exotiques Envahissantes inventoriés sur le site d'étude	29
Tableau 6 : Description des sondages pédologiques réalisés en juillet 2025	34
Tableau 7: Photographies des sondages pédologiques de la campagne de juillet 2025	35
Tableau 8: Description des sondages pédologiques de la campagne d'octobre 2025	36
Tableau 9 : Photographies des sondages pédologiques réalisés en octobre 2025	38
Tableau 10 : Données bibliographiques pour la faune	41
Tableau 11 : Espèces d'oiseaux contactées	44
Tableau 12 : Espèces de mammifères terrestres (hors chiroptères) contactées et potentielles	48
Tableau 13 : Espèces d'amphibiens potentielles	48
Tableau 14 : Espèces de reptiles contactées et potentielles	49
Tableau 15 : Arbre favorable au Grand Capricorne	50
Tableau 16 : Listes rouges exploitées	56

1. Préambule

La société ENERVIVO / VIVEPIC souhaite développer un projet agrivoltaïque sur la commune de Cancon, au niveau du lieu-dit « Terreblanque », en Lot et Garonne (47).

Le projet prendra place sur une surface d'environ 8,3 ha, déjà occupée par un élevage de canards. Les parcelles cadastrales concernées sont classées en zone A (Agricole) : OF 305, 306 et 309.

Dans ce cadre, une visite terrain a eu lieu le 9 juillet 2025 afin de définir les enjeux écologiques avérés et potentiels au droit des parcelles. Un diagnostic zone humide sur les critères végétation et pédologique a également été réalisé.

Les conditions pédologiques n'ayant pas permis la réalisation de sondages interprétables en juillet (sol argileux compacté), une seconde visite de terrain a été réalisée le 29 octobre afin de renouveler les sondages à une période plus favorable et permettre leur interprétation.

2. Les aires d'étude

2.1. L'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate correspond au secteur où va se positionner le projet. Cette aire, généralement plus large que le projet définitif, s'étend sur une superficie totale de 8,4 hectares.

Cette aire a été étudiée lors des expertises de terrain prévues dans le cadre du présent diagnostic. Les formations végétales, les espèces végétales et animales observées et les potentialités de présence d'espèces patrimoniales y ont été relevées.

L'étude des zones humides a également concerné cette aire d'étude.

2.2. L'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'aire immédiate du projet et sa zone d'influence.

Cette aire rapprochée est étudiée dans le cadre du présent diagnostic afin d'y ajouter des observations nécessaires à la compréhension de l'influence du projet sur les espaces naturels situés aux abords. Ces observations concernent notamment la faune et les continuités écologiques.

Dans le cas présent, cette aire rapprochée comprend, en plus de l'aire immédiate, une zone tampon de 25 mètres.

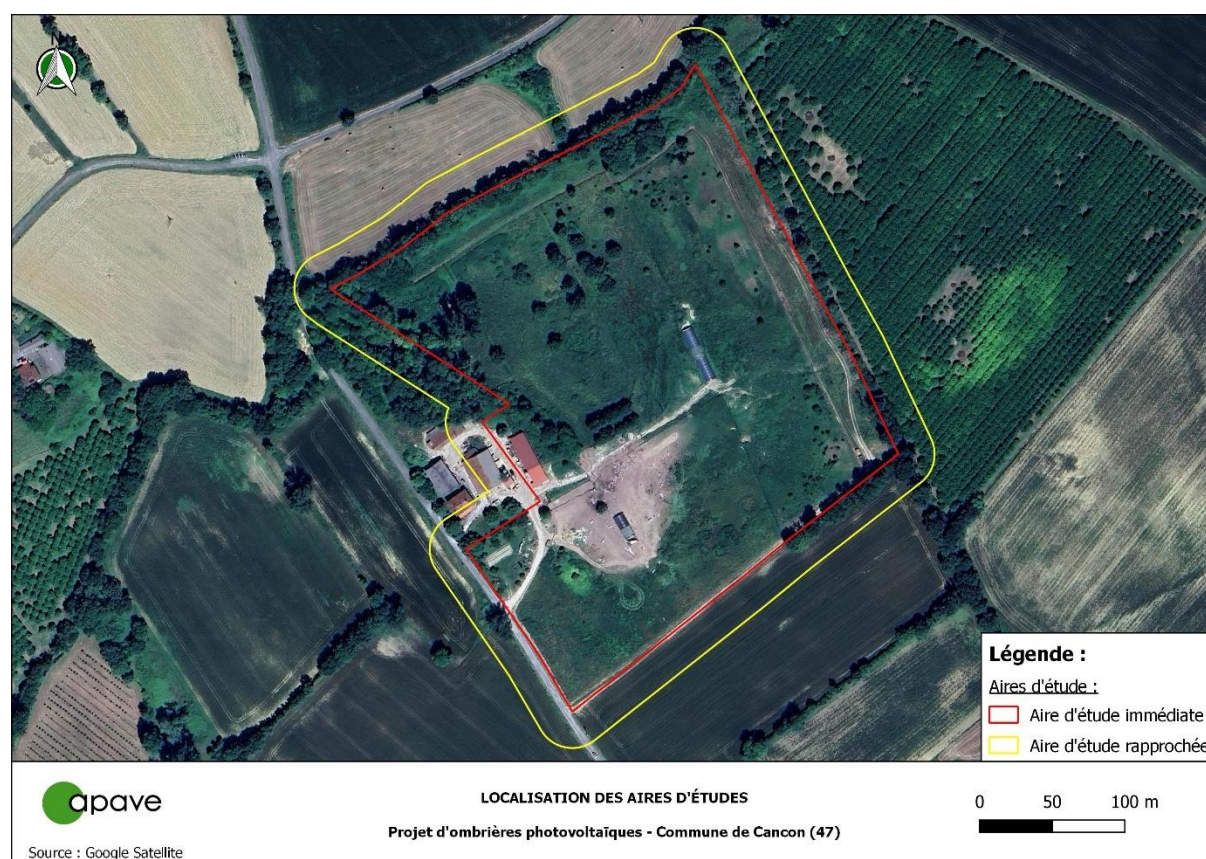


Figure 1 : Localisation des aires d'étude immédiate et rapprochée

2.3. L'aire d'étude éloignée

L'aire éloignée permet de définir le contexte écologique dans lequel le projet s'inscrit. Les zonages écologiques sont recherchés sur 5 kilomètres de distance autour du projet, notamment dans le cadre de la définition des incidences du projet sur les sites Natura 2000.

Cette aire est représentée dans les cartes situées dans le chapitre suivant traitant du contexte écologique.

3. Contexte écologique

3.1. Zonage écologique

Ce chapitre présente le contexte écologique dans lequel s'insère le site étudié. Les zones d'inventaires et réglementaires en périphérie du projet sont recherchées : les zones Natura 2000, les Zones d'Intérêt Écologique, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF), les parcs naturels, les réserves naturelles, les arrêtés de protection de biotopes, etc.

Le choix de l'aire d'étude se distingue par sa situation géographique, en dehors de tout périmètre écologique réglementaire et d'inventaire.

On note cependant la présence de plusieurs zonages dans l'aire d'étude éloignée :

- 2 ZNIEFF de type I ;
- 1 ZNIEFF de type II ;

Aucun site Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale ou Zone Spéciale de Conservation), APB (Arrêté de Protection Biotope), RNN (Réserve Naturelle Nationale), RNR (Réserve Naturelle Régionale), réserve de la Biosphère, site du Conservatoire d'espace naturel ou site du Conservatoire du Littoral n'est présent dans ce périmètre de 5 km.

Les tableaux suivants décrivent l'ensemble des sites précités présents dans ce périmètre :

Tableau 1 : Liste des ZNIEFF présentes au sein de l'aire d'étude éloignée

Intitulé	Position / site	Description du site (selon fiche INPN)																																							
Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I																																									
Bois de la région de Monbahus 720012899 Surface : 580 ha	850 mètres au nord-ouest	Les bois de la région de Monbahus correspondent à un ensemble de petits massifs forestiers argileux. Leur présence ancienne est attestée par les cartes de Cassini du XVIII^e siècle, ce qui est remarquable pour ce type de milieu en Lot-et-Garonne. L'intérêt du site repose notamment sur la présence de cortèges forestiers d'affinité fraîche dans un secteur où ces milieux sont rares, voire disparus. Les boisements sont constitués de chênaies mixtes / charmaies avec de petites stations résiduelles de Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>), peu fréquentes dans le Lot-et-Garonne, accompagnées notamment de la Scille lis-jacinthe (<i>Tractema liliohyacinthus</i>), hôte habituel de la hêtraie dans le sud-ouest de la France. D'autres espèces des fonds de vallons boisés frais, à haute valeur patrimoniale, complètent l'inventaire, notamment l'Isopyre faux-pygamon (<i>Isopyrum thalictroides</i>), le Polystic à aiguillons (<i>Polystichum aculeatum</i>) ou l'Herbe de Saint Antoine (<i>Helleborus viridis</i>). Cet ensemble s'inscrit dans une matrice agricole restée partiellement bocagère : alors qu'il constituait l'élément paysager dominant avant le remembrement, il a quasiment disparu à l'aube du XIX^e siècle. Bien que les prairies et champs soient exploités intensivement, les haies demeurent des éléments favorables à une faune commune intéressante. A noter également sur les grands chênes du bois de le Grèze la présence d'une remarquable héronnière (Hérons cendrés - <i>Ardea cinerea</i>) d'une vingtaine de couples. <u>Espèces floristiques et faunistiques déterminantes :</u> <table> <tr> <th>Taxon</th><th>Nom latin</th><th>Nom vernaculaire</th></tr> <tr> <td>Amphibiens</td><td><i>Salamandra salamandra</i></td><td>Salamandre tachetée</td></tr> <tr> <td>Plantes</td><td><i>Anacamptis laxiflora</i></td><td>Anacamptide à fleurs lâches</td></tr> <tr> <td>Plantes</td><td><i>Carex strigosa</i></td><td>Laîche maigre</td></tr> <tr> <td>Plantes</td><td><i>Erica vagans</i></td><td>Bruyère vagabonde</td></tr> <tr> <td>Plantes</td><td><i>Fritillaria meleagris</i></td><td>Fritillaire pintade</td></tr> <tr> <td>Plantes</td><td><i>Helleborus viridis</i></td><td>Ellebore vert</td></tr> <tr> <td>Plantes</td><td><i>Isopyrum thalictroides</i></td><td>Isopyre faux</td></tr> <tr> <td>Plantes</td><td><i>Linum trigynum</i></td><td>Lin à trois stigmates</td></tr> <tr> <td>Plantes</td><td><i>Luzula sylvatica</i></td><td>Luzule des forêts</td></tr> <tr> <td>Plantes</td><td><i>Ranunculus arvensis</i></td><td>Renoncule des champs</td></tr> <tr> <td>Plantes</td><td><i>Tractema liliohyacinthus</i></td><td>Tractème lis-jacinthe</td></tr> <tr> <td>Plantes</td><td><i>Polystichum aculeatum</i></td><td>Polystic à aiguillons</td></tr> </table>	Taxon	Nom latin	Nom vernaculaire	Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Plantes	<i>Anacamptis laxiflora</i>	Anacamptide à fleurs lâches	Plantes	<i>Carex strigosa</i>	Laîche maigre	Plantes	<i>Erica vagans</i>	Bruyère vagabonde	Plantes	<i>Fritillaria meleagris</i>	Fritillaire pintade	Plantes	<i>Helleborus viridis</i>	Ellebore vert	Plantes	<i>Isopyrum thalictroides</i>	Isopyre faux	Plantes	<i>Linum trigynum</i>	Lin à trois stigmates	Plantes	<i>Luzula sylvatica</i>	Luzule des forêts	Plantes	<i>Ranunculus arvensis</i>	Renoncule des champs	Plantes	<i>Tractema liliohyacinthus</i>	Tractème lis-jacinthe	Plantes	<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons
Taxon	Nom latin	Nom vernaculaire																																							
Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée																																							
Plantes	<i>Anacamptis laxiflora</i>	Anacamptide à fleurs lâches																																							
Plantes	<i>Carex strigosa</i>	Laîche maigre																																							
Plantes	<i>Erica vagans</i>	Bruyère vagabonde																																							
Plantes	<i>Fritillaria meleagris</i>	Fritillaire pintade																																							
Plantes	<i>Helleborus viridis</i>	Ellebore vert																																							
Plantes	<i>Isopyrum thalictroides</i>	Isopyre faux																																							
Plantes	<i>Linum trigynum</i>	Lin à trois stigmates																																							
Plantes	<i>Luzula sylvatica</i>	Luzule des forêts																																							
Plantes	<i>Ranunculus arvensis</i>	Renoncule des champs																																							
Plantes	<i>Tractema liliohyacinthus</i>	Tractème lis-jacinthe																																							
Plantes	<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons																																							

Intitulé	Position / site	Description du site (selon fiche INPN)																																																
		<table><tr><td>Reptiles</td><td><i>Emys orbicularis</i></td><td>Cistude d'Europe</td></tr></table>	Reptiles	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe																																													
Reptiles	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe																																																
Pech de la Guide 720012892 Surface : 47 ha	2,7 km au sud	Le pech de la Guide (relativement peu dégradé ou morcelé) offre des milieux calcaires méso-xérophiles (prairies de fauche, pelouses calcaires, boisements thermophiles...) riches en plantes méridionales dont certaines sont rares en Lot-et-Garonne ainsi qu'en Aquitaine. Le Pech de la Guide constitue un site à orchidées remarquables. <u>Habitats déterminants :</u> <table><tr><th>Code CORINE BIOTOPES</th><th>Intitulé de l'habitat</th></tr><tr><td>34.32</td><td>Pelouses calcaires sub atlantiques semi-arides</td></tr><tr><td>34.33</td><td>Prairies calcaires subatlantiques très sèches</td></tr></table> <u>Espèces floristiques et faunistiques déterminantes :</u> <table><tr><th>Taxon</th><th>Nom latin</th><th>Nom vernaculaire</th></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Ajuga chamaepitys</i></td><td>Bugle petit-pin</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Carduncellus mitissimus</i></td><td>Carthame très doux</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Coriaria myrtifolia</i></td><td>Corroyère à feuilles de myrte</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Dorycnium hirsutum</i></td><td>Lotier hirsute</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Dorycnium pentaphyllum</i></td><td>Lotier dorycnie</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Fumana procumbens</i></td><td>Fumana couché</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Gladiolus italicus</i></td><td>Glaïeul d'Italie</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Hyacinthus orientalis</i></td><td>Jacinthe d'Orient</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Linum strictum</i></td><td>Lin raide</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Neotinea ustulata</i></td><td>Néotinée brûlée</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Ophrys exaltata subsp. marzuola</i></td><td>Ophrys exalté</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Ophrys passionis</i></td><td>Ophrys de la Passion</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Anacamptis laxiflora</i></td><td>Anacamptide à fleurs lâches</td></tr></table>	Code CORINE BIOTOPES	Intitulé de l'habitat	34.32	Pelouses calcaires sub atlantiques semi-arides	34.33	Prairies calcaires subatlantiques très sèches	Taxon	Nom latin	Nom vernaculaire	Plantes	<i>Ajuga chamaepitys</i>	Bugle petit-pin	Plantes	<i>Carduncellus mitissimus</i>	Carthame très doux	Plantes	<i>Coriaria myrtifolia</i>	Corroyère à feuilles de myrte	Plantes	<i>Dorycnium hirsutum</i>	Lotier hirsute	Plantes	<i>Dorycnium pentaphyllum</i>	Lotier dorycnie	Plantes	<i>Fumana procumbens</i>	Fumana couché	Plantes	<i>Gladiolus italicus</i>	Glaïeul d'Italie	Plantes	<i>Hyacinthus orientalis</i>	Jacinthe d'Orient	Plantes	<i>Linum strictum</i>	Lin raide	Plantes	<i>Neotinea ustulata</i>	Néotinée brûlée	Plantes	<i>Ophrys exaltata subsp. marzuola</i>	Ophrys exalté	Plantes	<i>Ophrys passionis</i>	Ophrys de la Passion	Plantes	<i>Anacamptis laxiflora</i>	Anacamptide à fleurs lâches
Code CORINE BIOTOPES	Intitulé de l'habitat																																																	
34.32	Pelouses calcaires sub atlantiques semi-arides																																																	
34.33	Prairies calcaires subatlantiques très sèches																																																	
Taxon	Nom latin	Nom vernaculaire																																																
Plantes	<i>Ajuga chamaepitys</i>	Bugle petit-pin																																																
Plantes	<i>Carduncellus mitissimus</i>	Carthame très doux																																																
Plantes	<i>Coriaria myrtifolia</i>	Corroyère à feuilles de myrte																																																
Plantes	<i>Dorycnium hirsutum</i>	Lotier hirsute																																																
Plantes	<i>Dorycnium pentaphyllum</i>	Lotier dorycnie																																																
Plantes	<i>Fumana procumbens</i>	Fumana couché																																																
Plantes	<i>Gladiolus italicus</i>	Glaïeul d'Italie																																																
Plantes	<i>Hyacinthus orientalis</i>	Jacinthe d'Orient																																																
Plantes	<i>Linum strictum</i>	Lin raide																																																
Plantes	<i>Neotinea ustulata</i>	Néotinée brûlée																																																
Plantes	<i>Ophrys exaltata subsp. marzuola</i>	Ophrys exalté																																																
Plantes	<i>Ophrys passionis</i>	Ophrys de la Passion																																																
Plantes	<i>Anacamptis laxiflora</i>	Anacamptide à fleurs lâches																																																
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II																																																		
Coteaux de Beaugas, Cancon et Castelnau-De-Gratecambe 720020079 Surface : 467 ha	2,5 km au sud	Cette ZNIEFF résulte de la fusion et de l'extension des anciennes ZNIEFF 00004828 et 00004829. Cet ensemble géomorphologique constitué de calcaires blancs de l'Agenais forme une zone originale au sein des coteaux du Terrefort, largement dominé par l'agriculture intensive. Les pechs, les tertres ou les versants sud de cette vaste butte calcaire présentent de nombreuses pelouses méso-xérophiles dotées d'une flore originale, parfois rare ou en limite d'aire de répartition.																																																

Intitulé	Position / site	Description du site (selon fiche INPN)																																																																											
		Habitats déterminants : <table><tr><th>Code CORINE BIOTOPES</th><th>Intitulé de l'habitat</th></tr><tr><td>34.32</td><td>Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides</td></tr><tr><td>31.88</td><td>Fruticées à Genévriers communs</td></tr><tr><td>62.4</td><td>Falaises continentales dénudées</td></tr><tr><td>38.2</td><td>Prairies de fauche de basse altitude</td></tr><tr><td>34.33</td><td>Prairies calcaires subatlantiques très sèches</td></tr></table> Espèces floristiques et faunistiques déterminantes : <table><tr><th>Taxon</th><th>Nom latin</th><th>Nom vernaculaire</th></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Ajuga chamaepitys</i></td><td>Bugle petit-pin</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Bituminaria bituminosa</i></td><td>Psoralée à odeur de bitume</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Carduncellus mitissimus</i></td><td>Carthame très doux</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Convolvulus cantabrica</i></td><td>Liseron des monts Cantabriques</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Coriaria myrtifolia</i></td><td>Corroyère à feuilles de myrte</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Dorycnium hirsutum</i></td><td>Lotier hirsute</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Dorycnium pentaphyllum</i></td><td>Lotier dorycnie</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Fumana procumbens</i></td><td>Fumana couché</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Gladiolus italicus</i></td><td>Glaïeul d'Italie</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Hyacinthus orientalis</i></td><td>Jacinthe d'Orient</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Limodorum abortivum</i></td><td>Lin avorté</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Linum strictum</i></td><td>Lin raide</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Neotinea ustulata</i></td><td>Néotinée brûlée</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Ophrys exaltata subsp. marzuola</i></td><td>Ophrys exalté</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Ophrys litigiosa</i></td><td>Ophrys verdissant</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Ophrys lutea</i></td><td>Ophrys jaune</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Ophrys passionis</i></td><td>Ophrys de la Passion</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Anacamptis laxiflora</i></td><td>Anacamptide à fleurs lâches</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Ruta graveolens</i></td><td>Rue odorante</td></tr><tr><td>Plantes</td><td><i>Stachelina dubia</i></td><td>Stéhéline douteuse</td></tr></table>	Code CORINE BIOTOPES	Intitulé de l'habitat	34.32	Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides	31.88	Fruticées à Genévriers communs	62.4	Falaises continentales dénudées	38.2	Prairies de fauche de basse altitude	34.33	Prairies calcaires subatlantiques très sèches	Taxon	Nom latin	Nom vernaculaire	Plantes	<i>Ajuga chamaepitys</i>	Bugle petit-pin	Plantes	<i>Bituminaria bituminosa</i>	Psoralée à odeur de bitume	Plantes	<i>Carduncellus mitissimus</i>	Carthame très doux	Plantes	<i>Convolvulus cantabrica</i>	Liseron des monts Cantabriques	Plantes	<i>Coriaria myrtifolia</i>	Corroyère à feuilles de myrte	Plantes	<i>Dorycnium hirsutum</i>	Lotier hirsute	Plantes	<i>Dorycnium pentaphyllum</i>	Lotier dorycnie	Plantes	<i>Fumana procumbens</i>	Fumana couché	Plantes	<i>Gladiolus italicus</i>	Glaïeul d'Italie	Plantes	<i>Hyacinthus orientalis</i>	Jacinthe d'Orient	Plantes	<i>Limodorum abortivum</i>	Lin avorté	Plantes	<i>Linum strictum</i>	Lin raide	Plantes	<i>Neotinea ustulata</i>	Néotinée brûlée	Plantes	<i>Ophrys exaltata subsp. marzuola</i>	Ophrys exalté	Plantes	<i>Ophrys litigiosa</i>	Ophrys verdissant	Plantes	<i>Ophrys lutea</i>	Ophrys jaune	Plantes	<i>Ophrys passionis</i>	Ophrys de la Passion	Plantes	<i>Anacamptis laxiflora</i>	Anacamptide à fleurs lâches	Plantes	<i>Ruta graveolens</i>	Rue odorante	Plantes	<i>Stachelina dubia</i>	Stéhéline douteuse
Code CORINE BIOTOPES	Intitulé de l'habitat																																																																												
34.32	Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides																																																																												
31.88	Fruticées à Genévriers communs																																																																												
62.4	Falaises continentales dénudées																																																																												
38.2	Prairies de fauche de basse altitude																																																																												
34.33	Prairies calcaires subatlantiques très sèches																																																																												
Taxon	Nom latin	Nom vernaculaire																																																																											
Plantes	<i>Ajuga chamaepitys</i>	Bugle petit-pin																																																																											
Plantes	<i>Bituminaria bituminosa</i>	Psoralée à odeur de bitume																																																																											
Plantes	<i>Carduncellus mitissimus</i>	Carthame très doux																																																																											
Plantes	<i>Convolvulus cantabrica</i>	Liseron des monts Cantabriques																																																																											
Plantes	<i>Coriaria myrtifolia</i>	Corroyère à feuilles de myrte																																																																											
Plantes	<i>Dorycnium hirsutum</i>	Lotier hirsute																																																																											
Plantes	<i>Dorycnium pentaphyllum</i>	Lotier dorycnie																																																																											
Plantes	<i>Fumana procumbens</i>	Fumana couché																																																																											
Plantes	<i>Gladiolus italicus</i>	Glaïeul d'Italie																																																																											
Plantes	<i>Hyacinthus orientalis</i>	Jacinthe d'Orient																																																																											
Plantes	<i>Limodorum abortivum</i>	Lin avorté																																																																											
Plantes	<i>Linum strictum</i>	Lin raide																																																																											
Plantes	<i>Neotinea ustulata</i>	Néotinée brûlée																																																																											
Plantes	<i>Ophrys exaltata subsp. marzuola</i>	Ophrys exalté																																																																											
Plantes	<i>Ophrys litigiosa</i>	Ophrys verdissant																																																																											
Plantes	<i>Ophrys lutea</i>	Ophrys jaune																																																																											
Plantes	<i>Ophrys passionis</i>	Ophrys de la Passion																																																																											
Plantes	<i>Anacamptis laxiflora</i>	Anacamptide à fleurs lâches																																																																											
Plantes	<i>Ruta graveolens</i>	Rue odorante																																																																											
Plantes	<i>Stachelina dubia</i>	Stéhéline douteuse																																																																											

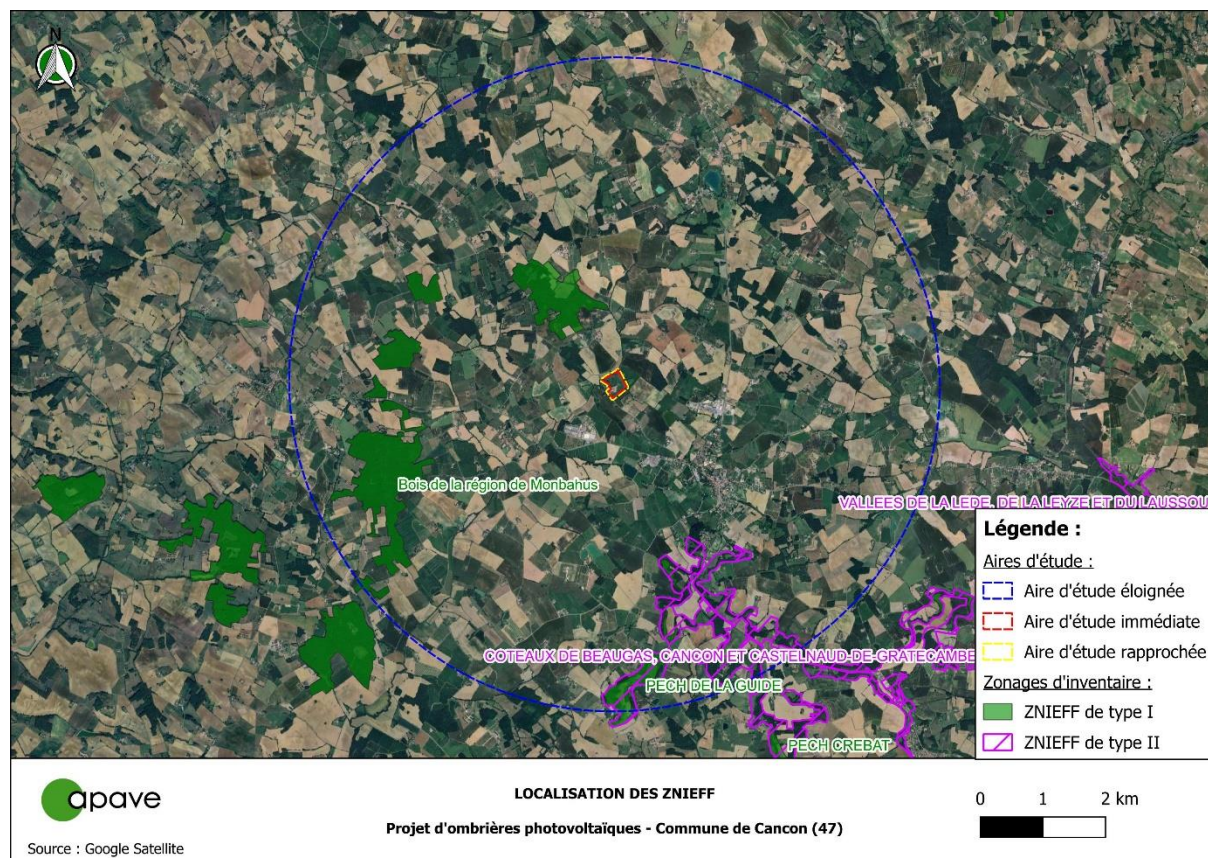


Figure 2 : Localisation des ZNIEFF

3.2. Continuités écologiques

3.2.1. Cadre général

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et bleue.

Le contenu des SRCE est fixé par le Code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R. 371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

La Loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) crée l'obligation pour les nouvelles régions de produire un nouveau schéma de planification, dénommé SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine absorbera de nombreux schémas sectoriels dont le SRCE.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique du Limousin a été adopté par arrêté préfectoral le 2 décembre 2015 (n°2015-322).

Il est depuis le 27 mars 2020, et l'approbation préfectorale régionale, inclus au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine. Il prend la forme d'une trame verte et bleue Nouvelle-Aquitaine, issue de la fusion du SRCE Poitou-Charentes, du SRCE Limousin et de l'Etat des lieux des continuités écologiques régionales en Aquitaine. Cette trame verte et bleue est exploitable au 1/150 000ème (1 cm représente 1,5 km).

Les continuités écologiques sont constituées de **réservoirs de biodiversité** : zones vitales riches en biodiversité, et de **corridors écologiques** qui les relient.

- **Les réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Un réservoir de biodiversité peut être isolé des autres continuités de la Trame verte et bleue lorsque les exigences particulières de la conservation de la biodiversité ou la nécessité d'éviter la propagation de maladies végétales ou animales le justifient (source : Chapitre II du décret 27/12/2012, article R.341-19 II du Code de l'environnement).
- **Les corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers (Source : Chapitre II du décret 27/12/2012, article R.341-19 III du Code de l'environnement).
 - Les structures linéaires : haies, chemins et bords de chemins, ripisylve, etc.,
 - Les structures en « pas japonais » : ponctuation d'espaces - relais ou d'îlots - refuges (mares, bosquets, etc.),
 - Les matrices paysagères : type de milieu paysager dominant sur le territoire d'étude.

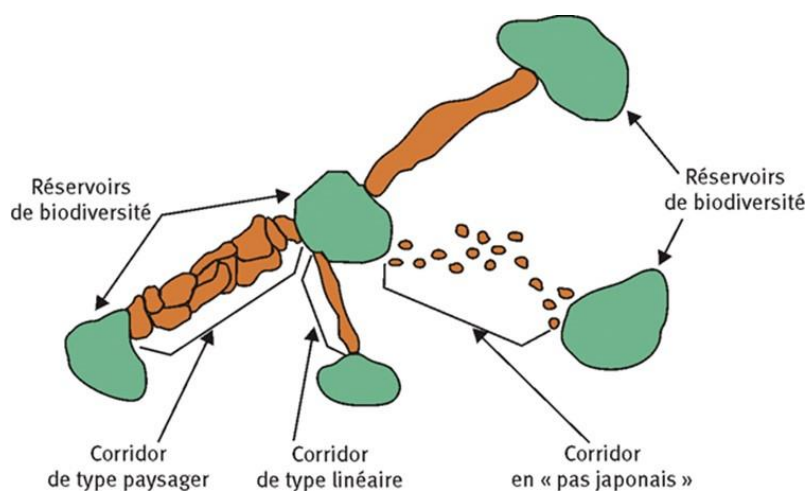


Figure 3 : Exemple d'éléments de la Trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors terrestres
(Source : Cemagref, d'après Bennett 1991)

Les cours d'eau constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

L'aménagement et l'équipement des territoires peuvent générer des contraintes au bon fonctionnement des trames vertes et bleues :

- Par différentes formes d'obstacles (routes, voies ferrées, constructions, barrages, micro centrales, pollutions, clôtures, etc.),
- Par divers milieux répulsifs peu favorables (densité d'habitat, zones d'activités denses, agriculture intensive, éclairage public).

La fragmentation des espaces à caractère naturel et leur morcellement peuvent conduire à des phénomènes d'isolats : c'est l'une des causes de la perte de biodiversité.

3.2.2. Continuités écologiques au niveau du projet

Selon les données du SRCE Nouvelle-Aquitaine, le site n'est situé au sein d'aucun réservoir de biodiversité ni d'aucun corridor écologique de la trame verte. Un cours d'eau est cependant présent au niveau de la limite nord du site.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, d'importants corridors écologiques sont renseignés par le SRCE Nouvelle-Aquitaine, ils sont décrits comme des corridors de la sous-trame boisements de feuillus et boisements mixtes.

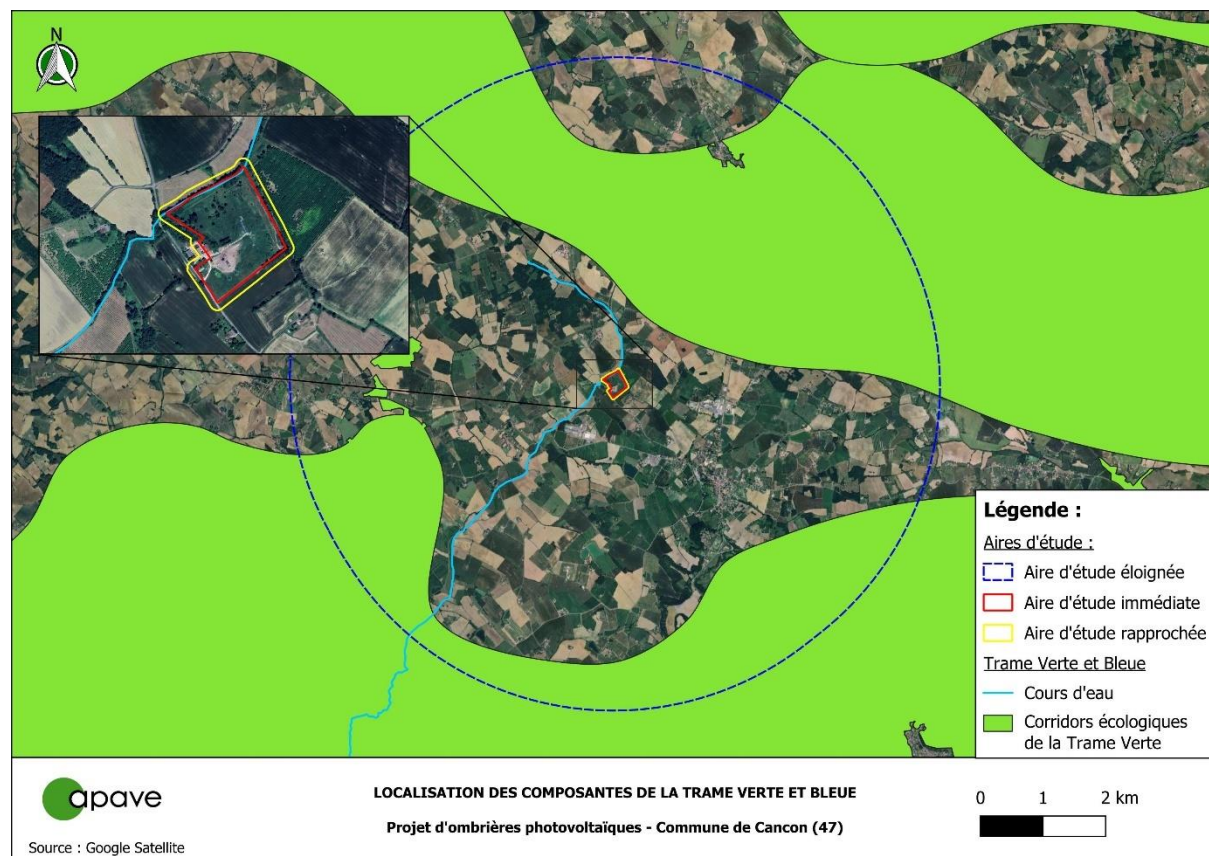


Figure 4 : Localisation des composantes de la trame verte et bleue

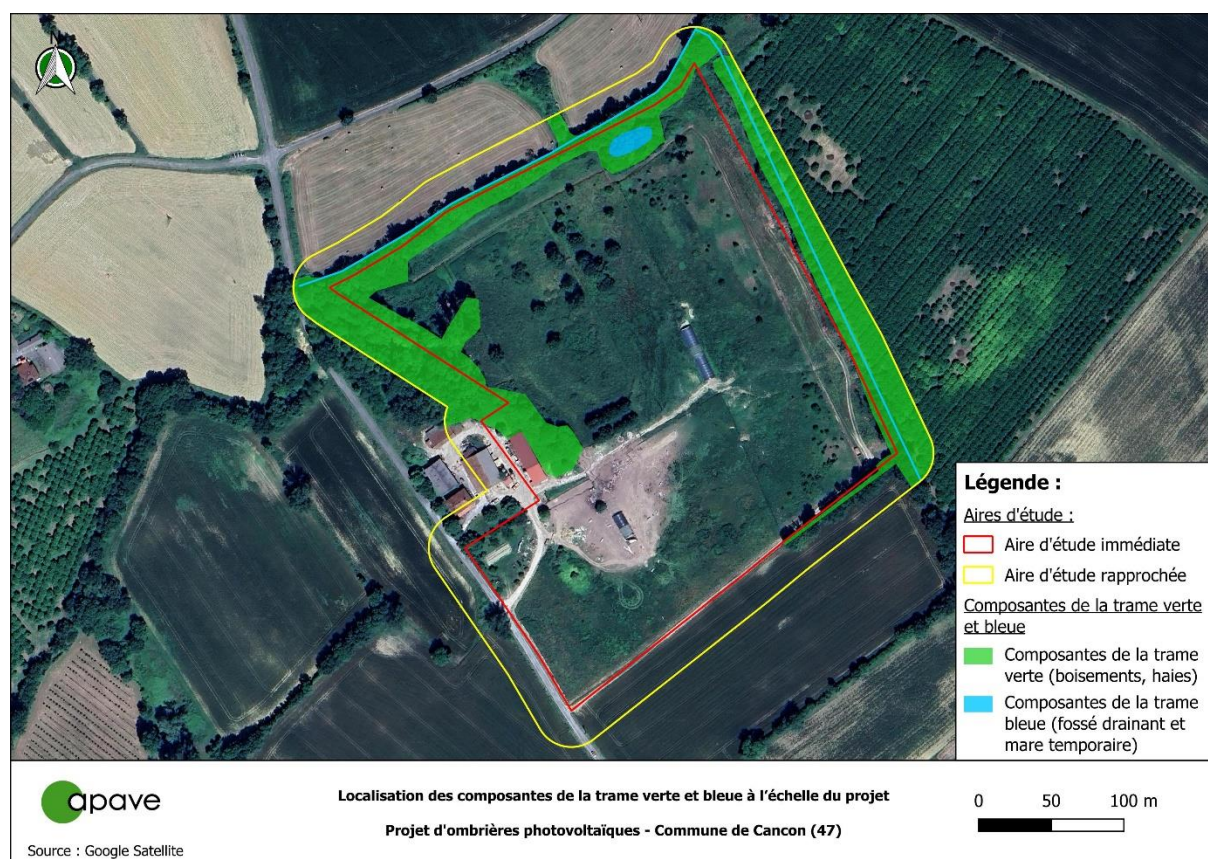


Figure 5 : Localisation des composantes de la trame verte et bleue à l'échelle du projet

5. Pré diagnostic écologique

Dans le cadre de l’élaboration du diagnostic écologique, des ressources bibliographiques ont été consultées :

- L’Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV NA) : extraction des données de flore dans un rayon de 2km autour de l’aire d’étude.
- L’Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine (FAUNA) : extraction des données de la faune dans un rayon de 5 km autour du site.
- La base de données du site participatif Faune-France : extraction des données de la faune à l’échelle de la commune de Cancon.
- La Trame Verte et Bleue de Nouvelle-Aquitaine (SRCE Nouvelle-Aquitaine).

5.1. Intervenants et calendrier de visite

Le pré-diagnostic écologique a été réalisé par Kévin LESPINAS et Juliette AUZERAL, écologues à l’Apave, lors d’une visite de deux visites de terrain réalisées en juillet et octobre 2025. Ces passages a eu pour but de réaliser :

- Une reconnaissance globale du site d’étude ;
- L’inventaire des habitats naturels et semi-naturels et de la flore ;
- Une recherche de zones humides sur le site d’étude par la réalisation de sondages pédologiques et l’analyse floristique ;
- L’inventaire de la faune et la recherche d’habitats d’espèces patrimoniales ;
- Une recherche des potentialités de gîte pour les chauves-souris (absence d’écoute active ou passive).

Tableau 2 : Calendrier des visites du diagnostic écologique

Intervenant	Date	Conditions météorologiques	Taxons inventoriés						
			Botanique	Pédologie (ZH)	Mammifères	Chiroptères (gîtes)	Avifaune	Reptiles	Amphibiens
Kévin LESPINAS	9 juillet 2025	27°C, vent faible, ciel dégagé			X	X	X	X	X
Juliette AUZERAL			X	X					
Juliette Auzeral	29 octobre 2025	17°C, vent faible, ciel couvert et pluies éparses		X					

5.2. Méthodologie d’inventaire et limites de l’étude

Dans le cadre des visites réalisées, une prospection des espèces faunistiques et floristiques présente a été réalisée sous forme de transect. Toutes les espèces rencontrées (vues ou entendues) ont été notées afin de dresser une liste d’espèces présentes sur le site ou à proximité. En complément, ces visites ont permis de définir les habitats présents ainsi que les habitats potentiels d’espèces.

Le premier passage n’a pas permis de réaliser un inventaire exhaustif du site. Le second passage étant accés uniquement sur la réalisation des sondages pédologiques, n’a pas permis de compléter cet inventaire.



Cependant, une analyse des bases de données croisée avec les habitats naturels présents sur site a permis de réaliser une estimation des potentialités de présence d'espèces faunistiques et floristiques patrimoniales.

5.3. Méthodologie de hiérarchisation des espèces

L'attribution d'un niveau d'enjeu par espèce et par habitat est nécessaire à l'évaluation d'un statut de conservation et pour définir au mieux son niveau d'impact lié au projet. Il traduit donc la responsabilité de la zone d'étude pour la préservation de l'espèce ou de l'habitat dans son aire de répartition naturelle (liée à l'état de conservation de l'espèce/habitat, sa rareté et son niveau de menace au niveau national, européen, voire mondial). Cependant tous les milieux fonctionnels et les espèces n'ont pas la même qualité biologique, la même sensibilité ou la même importance pour les populations.

La hiérarchisation des enjeux se base donc sur plusieurs critères :

- L'**état de conservation** des habitats naturels ;
- La **patrimonialité** sur les milieux naturels (Habitat d'intérêt patrimoniaux, ZNIEFF, ...) ;
- Si les milieux servent de **zones refuges clé** pour telle ou telle espèce, toute ou partie de l'année ;
- La capacité des espaces dans leur **rôle de continuité écologique** ;
- La **chorologie** des espèces : l'espèce sera jugée selon sa répartition actuelle allant d'une répartition large (cosmopolite) à une répartition très localisée (endémique stricte) ;
- La **répartition** de l'espèce au niveau national et local (souvent régional) : une même espèce aura un poids différent dans l'évaluation selon qu'elle ait une distribution morcelée, une limite d'aire de répartition restreinte ou un isolat ;
- L'**abondance** au niveau local : il est nécessaire de savoir si l'espèce bénéficie localement d'autres stations pour son maintien ;
- L'**état de conservation de l'espèce** sur la zone d'étude : il faut pouvoir mesurer l'état de conservation intrinsèque de la population afin de mesurer sa capacité à se maintenir sur le site ;
- Les **tailles de population** : un estimatif des populations en jeu doit être établi pour mesurer le niveau de l'impact sur l'espèce au niveau local voir national. Cette taille de population doit être ramenée à la démographie de chaque espèce ;
- Le **statut biologique** sur la zone d'étude (une espèce seulement en transit sur la zone d'étude aura un enjeu de conservation moindre qu'une espèce qui s'y reproduit) ;
- Le **statut des espèces** (protégées, inscrites sur l'Annexe I de la directive « Oiseaux », inscrites sur les Annexes II et/ou IV de la directive « Habitats », listes rouges, déterminantes des ZNIEFF), la dynamique locale de la population et sa tendance démographique.

Un code couleur est associé au niveau d'enjeu afin d'avoir une meilleure visibilité des enjeux écologiques. Les différents niveaux sont les suivants :

Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
-----	-------------	--------	--------	------	-----------	--------------

Des ajustements ciblés du niveau d'enjeu peuvent avoir lieu sur la base notamment de la rareté des espèces localement, de la taille et de l'état de conservation de la population concernée ou de son habitat au sein de l'aire

d'étude. L'évaluation de la valeur patrimoniale est corrélée avec la présence d'habitats ou d'espèces remarquables (protégées, rares, menacées...).

Les enjeux sont ensuite détaillés dans des cartes de synthèse afin de mettre en évidence les grands ensembles écologiques, homogènes du point de vue de leurs caractéristiques physiques, floristiques et faunistiques présents sur l'aire d'étude.

5.4. Flore et habitats

5.4.1. Données bibliographiques

5.4.1.1. Espèces floristiques

Cette bibliographie floristique est constituée de l'ensemble des données de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle Aquitaine, comprises dans un rayon de 2km autour de l'aire d'étude immédiate et datant au plus, de 2015.

Ces données ont été consultées le 4 juillet 2025 afin de définir les enjeux potentiels présents dans l'aire d'étude.

Tableau 3 : Liste des espèces végétales protégées et/ou patrimoniales connues de la bibliographie

Groupes taxonomiques	Données disponibles
Plantes vasculaires	654 espèces végétales 3 protégées au niveau national : <i>Erodium manescavii</i>, <i>Teucrium frutican</i>, <i>Allium moly</i> 7 protégées au niveau régional Aquitaine (Article 1) <i>Allium roseum</i>, <i>Dipsacus pilosus</i>, <i>Fritillaria meleagris</i>, <i>Hyacinthus orientalis</i>, <i>Muscari motelayi</i>, <i>Ophrys passionis</i>, <i>Petrosedum sediforme</i>, <i>Scabiosa atropurpurea</i> 4 protégées au niveau départemental Lot-et-Garonne (Article 5) <i>Convallaria majalis</i>, <i>Ruta graveolens</i>, <i>Catananche caerulea</i>, <i>Pistacia terebinthus</i> Flore citée, classée sur liste rouge régionale (Aquitaine - 2018) • Disparue au niveau régional (RE) <i>Euphorbia serrata</i> • En danger critique d'extinction, possiblement disparu (CR*) : <i>Centranthus lecoqii</i>, <i>Echinops sphaerocephalus</i>, <i>Medicago sativa</i> • En danger critique d'extinction (CR) : <i>Caucalis platycarpus</i> • En danger (EN) : <i>Reichardia picroides</i> • Vulnérables (VU) : <i>Cynoglossum officinale</i>, <i>Echinops ritro</i>, <i>Falcaria vulgaris</i>, <i>Hyacinthus orientalis</i>, <i>Veronica spicata</i> • Quasi-menacées (NT) :

Allium roseum, Allium neapolitanum, Allium subhirsutum, Anacamptis laxiflora, Catananche caerulea, Cephalanthera damasonium, Fritillaria meleagris, Iberis sempervirens, Muscari motelayi, Ruta graveolens, Thymus vulgaris, Tulipa sylvestris

Flore citée, classée sur liste rouge nationale 2019

- **En danger (EN) :**

Teucrium fruticans

- **Quasi-menacées (NT) :**

Allium moly, Muscari motelayi, Salvia officinalis

80 espèces végétales **déterminantes ZNIEFF**

32 espèces végétales listées comme déterminantes de Zone Humide

32 espèces végétales classées **Exotiques Envahissantes** dont 13 à **impact majeur**

Une analyse des probabilités de présence des espèces protégées est réalisée dans la partie Flore de ce rapport.

On notera cependant la présence d'espèces aberrantes dans la bibliographie. C'est le cas des 3 espèces protégées au niveau national qui sont notées comme présentes dans la commune voisine. Or si l'on prend l'exemple d'*Erodium manescavii*, c'est une espèce montagnarde, que l'on trouve uniquement dans les Pyrénées au niveau régional. Nous n'avons pas d'explication concernant le pointage de ces espèces dans la commune voisine, d'autant qu'elles sont toutes datées de la même date, et des mêmes observateurs.

Nous ne prendrons pas en compte les espèces « aberrantes » dans l'analyse des espèces patrimoniales.

Nom et Synthèse	Code Eunis	Statut	Surface AEI (ha)	Surface AEI (%)	Surface AER (ha)	Surface AER (%)	Zone humide	Enjeux sur site
arbustive à Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>), Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>) et Ronce (<i>Rubus spp.</i>)								
Végétation asséchée, piétinée								
Ensemble de surfaces présentant une végétation recouvrant le sol mais complètement asséchée et piétinée empêchant la distinction des espèces présentes (période sèche, piétinement par les animaux...)	E5.1		0,47	5,58	0,47	3,95	-	Faible
Fourré à Prunelliers et Ronces								
Fourré paucispécifique caractérisé par la présence de Prunelliers (<i>Prunus spinosa</i>) et de Ronces. Présente une physionomie arbustive avec une strate herbacée nulle.	F3.1112	-	0,03	0,33	0,06	0,54	NON	Faible
Ronciers								
Fourrés monospécifiques à Ronces formant des végétations buissonnantes plus ou moins importantes et empêchant le développement d'autres espèces végétales au sol.	F3.13	-	122,69	0,15	161,99	0,14		Faible
Haie d'espèces indigènes et exogènes								
Haie à l'entrée du site d'étude et longeant la route. Présente des espèces locales comme le Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>), le Laurier sauce (<i>Laurus nobilis</i>) et le Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) et des espèces exogènes comme le Figuier (<i>Ficus carica</i>) et deux Calocèdres (<i>Calocedrus decurrens</i>). On y trouve également le Sureau du Canada (<i>Sambucus canadensis</i>).	FA.1xFA.4		0,15	1,83	0,2	2,09	NON	Faible
Haie arborée à Frênes élevés et Chênes pédonculés / sessiles	FA.4		0,02	0,25	0,25	2,11	NON	Faible

Nom et Synthèse	Code Eunis	Statut	Surface AEI (ha)	Surface AEI (%)	Surface AER (ha)	Surface AER (%)	Zone humide	Enjeux sur site
Haies multi-strates séparant le site d'étude de la parcelle agricole sur la face est. La strate arborée à Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>) et Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et sessiles (<i>Quercus petraea</i>) atteint plusieurs dizaines de mètres tandis qu'une strate arbustive à Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>) et Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>) s'est développée en dessous.								
Frênaie-Chênaie aquitanienne	G1.A12		0,67	7,91	1,27	10,75	Pro-parte	Modéré
Boisement fragmenté à Chêne pédonculé, et Frêne élevé en strate arborée et une végétation de sous-bois à Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), Chèvrefeuille (<i>Lonicera periclymenum</i>) et un tapis de Lierre grimpant (<i>Hedera helix</i>) sur le sol.								
Verger de Noisetiers	G1.D		-	-	0,41	3,47	NON	Faible
Vergers matures à fruits à coques								
Alignement d'arbres	G5.1		0,21	2,51	0,24	2,02	NON	Faible
Au centre du site, deux alignements de Frênes élevés plantés sont présents. Les arbres sont matures. Aucune végétation herbacée particulière ne s'est développée en dessous de la canopée.								
Même principe avec des alignements de peupliers (<i>Populus spp</i>) présents au sein de la friche principale dans la partie nord du site								
Un dernier alignement d'arbres est présent au sud-est et sépare le site d'étude d'une culture de maïs au sud.								

Nom et Synthèse	Code Eunis	Statut	Surface AEI (ha)	Surface AEI (%)	Surface AER (ha)	Surface AER (%)	Zone humide	Enjeux sur site
Végétation annuelle rudérale nitrophile associée au milieu agricole	I.1.1		1,39	16,48	1,44	12,11	NON	Faible
Deux physionomies de cet habitat sont présentes sur le site mais peuvent être rattachées à la même association phytosociologique.								
La première au niveau du bâtiments agricoles présents dans la moitié sud du site. Le sol est nu, compacté et un patch important à <i>Portulaca oleracea</i> s’est développé.								
Le second correspond à la végétation herbacée longeant les haies et boisement sur les faces est et nord du site. Là encore dégradée, on trouve des espèces comme le Panic pied-de-coq (<i>Echinochloa crus galli</i>) et la Setaire glauque (<i>Setaria pumila</i>)								
Culture intensive de taille moyenne	I1.12		-	-	1,52	12,78	NON	Faible
Plusieurs parcelles plantées autour du site d’étude								
Bâtiments résidentiels	J2.1		-	-	0,009	0,08	NON	Négligeable
Habitats anthropiques artificiels présentant peu d’intérêt pour la flore.								
Bâtiments agricoles	J2.4		0,09	1,07	0,17	1,44	NON	
Habitats anthropiques artificiels présentant peu d’intérêt pour la flore.								
Routes et chemins carrossables	J4.2	-	0,27	3,24	0,55	4,64	NON	Négligeable
Ces milieux résultent d’une modification des sols et présentent des cortèges proches des friches culturales et								

Nom et Synthèse	Code Eunis	Statut	Surface AEI (ha)	Surface AEI (%)	Surface AER (ha)	Surface AER (%)	Zone humide	Enjeux sur site
des zones rudérales mais avec une faible diversité. Ce sont des milieux remaniés favorables aux espèces envahissantes.								Négligeable
Matériaux de construction								
Peu de richesse floristique, le sol est dégradé et est favorable à l'installation d'espèces exotiques envahissantes.	J6.1	-	0,11	1,32	0,11	0,94	NON	



E5.1 – Friche herbacée nitrophile anthropique



E5.1 - Friche herbacée nitrophile anthropique avec patch d'Ortie dioïque



F3.1111 – Fourré à Prunelliers et Ronces



FA.4 – Haies arborées à Frêne élevé et Chêne pédonculé / sessile



G1.A12 – Frênaie-Chênaie aquitanienne



G5.1 – Alignement d'arbres (ici Frêne élevés)



11.1 - Végétation annuelle rudérale nitrophile associée au milieu agricole



Végétation asséchée et piétinée

Les habitats présents dans l'aire d'étude immédiate sont majoritairement composés d'habitats ouverts dégradés par l'activité agricole (élevage de canards) menés dessus. Ils présentent donc peu d'enjeux d'un point de vue floristique. La frênaie-chênaie présente aux abords de l'AEI permet de diversifier les habitats avec des essences arborées hautes. Ce fragment de boisement présente une diversité d'espèces plus intéressantes et subit moins la dégradation des activités anthropiques alentours c'est pourquoi un enjeu modéré lui est attribué.

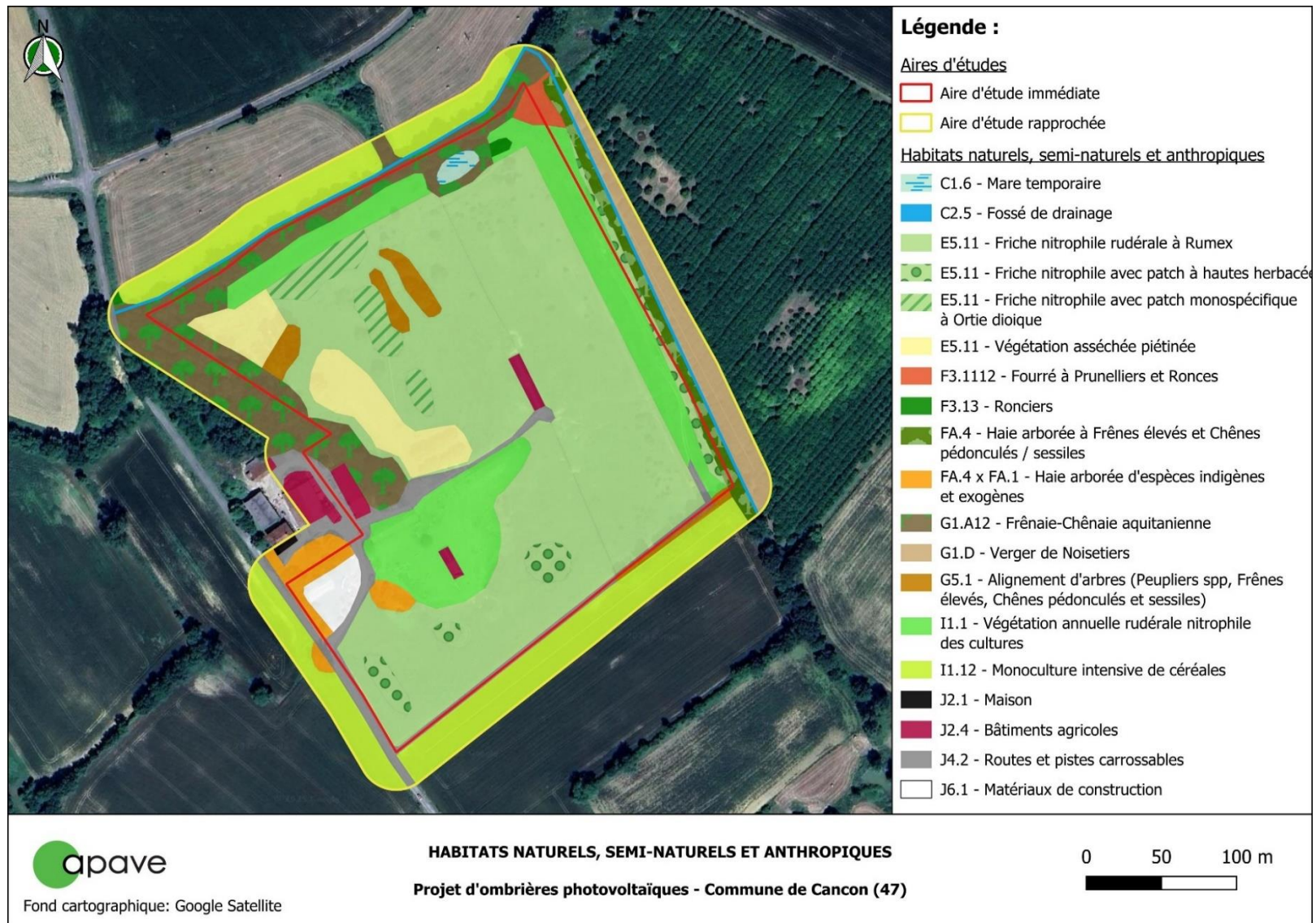


Figure 6 : Cartographie des habitats naturels sur l'aire d'étude

5.4.2.2.Flore

Un passage sur le terrain a été réalisé à une période non optimale pour l'observation (juillet 2025) de la majorité des espèces floristiques et à la suite d'une période de fortes chaleurs. La liste d'espèces obtenue correspond donc à celles étant toujours identifiables à cette période de l'année.

Au total 60 espèces végétales ont pu être identifiées sur site. Aucune d'entre elle n'est considérée comme patrimoniale.

Cependant parmi les espèces identifiées en bibliographie certaines non visibles au moment du passage pourraient néanmoins se développer sur le site.

Tableau 4: Espèces végétales de la bibliographie potentiellement présentes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Phénologie favorable	Potentialité de présence
<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilue	PR Aquitaine	Juin-Septembre Semi-ombre, sol mésohygrophile et riche	Peu probable Répartition locale quasi-nulle et habitat dégradé
<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	Fritillaire pintade	PR Aquitaine	Mars-Mai Prairie humide permanente peu piétinée	Peu probable Habitat dégradé et piétiné
<i>Hyacinthus orientalis</i> L., 1753	Jacinthe d'Orient	PR Aquitaine	Février -Mars Pleine lumière, sol sec et eutrophe	Peu probable Habitat très dégradé
<i>Scabiosa atropurpurea</i> L., 1753	Scabieuse pourpre	PR Aquitaine	Juin-Septembre Pleine lumière, sol sec, plutôt sableux, gravicole	Peu probable Sol argileux sans éléments grossiers
<i>Ophrys passionis</i> Sennen, 1926	Ophrys de la Passion	PR Aquitaine	Avril-Mai Pleine lumière à mi-ombre, sol calcaire	Peu probable Habitat très dégradé
<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Muguet de mai	Prot. Dep. : Lot-et-Garonne	Avril-Juin Pleine lumière à ombre, sol mésophile	Peu probable Répartition locale quasi-nulle et habitat dégradé
<i>Ruta graveolens</i> L., 1753	Rue odorante	Prot. Dep : Lot-et-Garonne	Mai-Août Rochers et pelouses xérothermophiles	Peu probable Pas de substrat dur (cailloux, roche)
<i>Catananche caerulea</i> L., 1753	Catananche bleue	Prot. Dep. : Lot-et-Garonne	Juin-Août Pleine lumière, pelouses basiphiles, marnicoles mésohygrophiles	Peu probable Pas le bon habitat

PN : Protection nationale / **PR** : Protection régionale / **Prot. Dep.** : Protection départementale

D'un point de vue floristique, l'aire d'étude possède une faible diversité végétale. En effet, le contexte agricole et le piétinement par les canards entraînent la présence de friches sur la majorité de la surface du site. Cependant autour de ce site d'étude, des parcelles de monocultures s'étendent faisant de l'aire d'étude une zone « riche » en espèces végétales herbacées en comparaison. Les espèces protégées présentent en bibliographie sont pour la plupart peu probables sur le site notamment car les habitats sont dégradés et piétinés.

5.4.2.3. Plantes exotiques envahissantes

Parmi les espèces observées, trois sont considérées comme exotiques envahissantes (selon la liste éditée par le CBNSA) dont une présentant un impact majeur. Leur présence est à prendre en compte dans le cadre de travaux car il est primordial de limiter au maximum leur dissémination.

Tableau 5: Espèces Exotiques Envahissantes inventoriés sur le site d'étude

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Présence
<i>Amaranthus retroflexus</i>	Amarante réfléchie	Modéré	Deux pieds au nord-est du site dans la végétation herbacée nitrophile
<i>Datura stramonium</i>	Datura *	Modéré	Plusieurs pieds présents au niveau de la végétation annuelle rudérale
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Majeur	Présent à l'ouest de l'alignement d'arbres central ainsi qu'en lisière de la Frênaie-Chênaie

* La Datura est une plante présentant des risques sanitaires. En effet l'ingestion de n'importe quelle partie de la plante présentent des risques chez l'Homme allant d'hallucinations à des problématiques bien plus graves chez les personnes les plus sensibles (Source : INRAE). L'habitat étant favorable ici (milieux ouverts enrichés), il est important de limiter son développement pour réduire ce risque.



Amarante réfléchie – *Amaranthus retroflexus*



Robinier faux-acacia – *Robinia pseudoacacia* (source : Wikipedia)



Datura - *Datura stramonium*

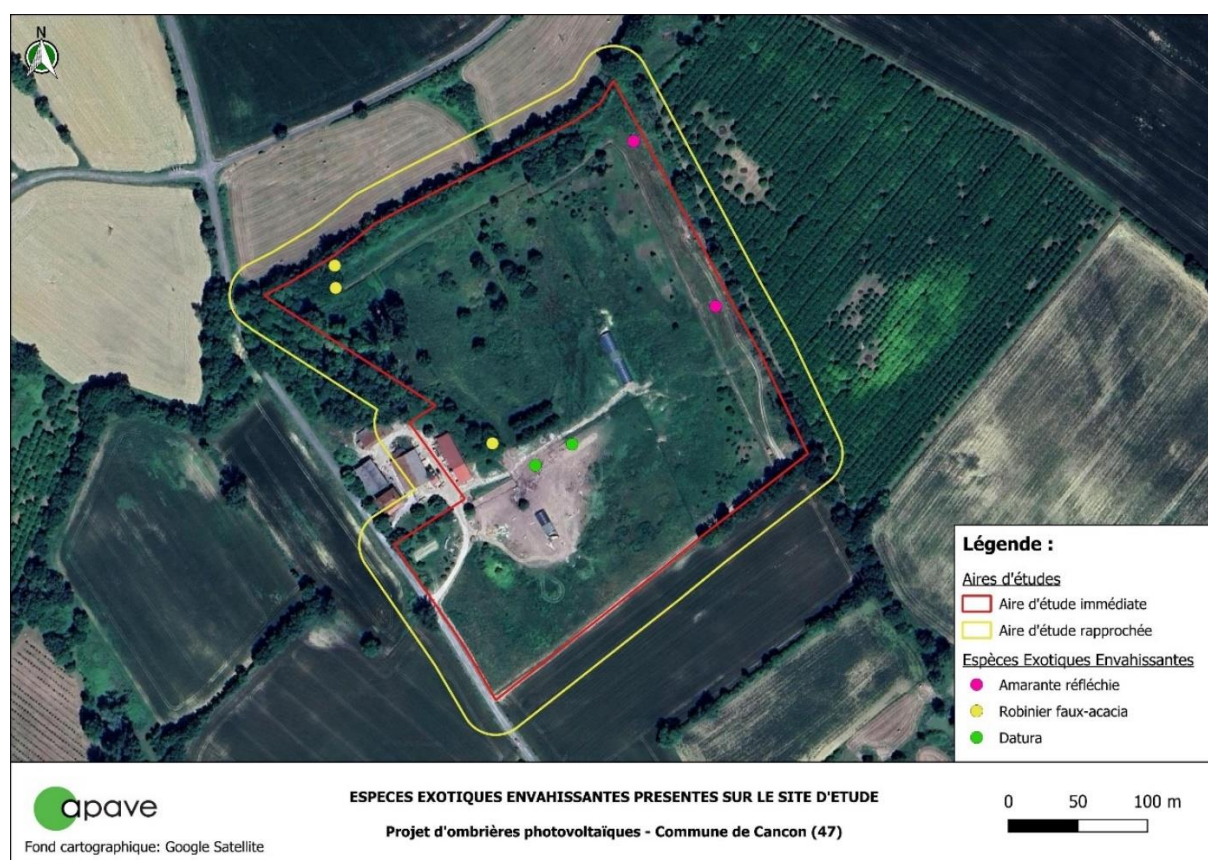


Figure 7 : Localisation des espèces végétales invasives dans l'aire d'étude rapprochée

Du fait de l'activité agricole, la majorité du site est une friche dégradée, eutrophisée favorable à l'installation d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE). Ainsi 3 EVEE sont présentes sur l'aire d'étude, le Robinier faux-acacia (impact majeur), l'Amarante réfléchie (impact modéré) et la Datura (impact modéré). Leur prise en compte est primordiale afin de limiter leur dissémination sur site et en dehors.

5.5. Localisation des zones humides réglementaires

5.5.1. Pré-localisation des zones humides

La Direction de l'Eau et de la Biodiversité a publié en février 2023 avec l'aide de ses partenaires scientifiques une cartographie des probabilités de présences de zones humides à l'échelle nationale. À partir d'une modélisation qui prend en compte les critères géomorphologiques et climatiques, ces cartes montrent les territoires qui sont susceptibles de comporter des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Les données relatives aux zones humides disponibles à l'échelle de l'aire d'étude immédiate ne donnent qu'une idée approximative des terrains propices à ces milieux. En effet, cette étude cartographique des zones humides probables vise à obtenir des résultats actualisés et relativement exhaustifs en termes de pré-localisation et de caractérisation de ces espaces naturels à enjeux. De manière à appréhender au mieux les expertises de terrain (examens pédologiques et botaniques) et de disposer d'informations viables, les sources utilisées pour construire la base de données ont été collectées auprès des organismes compétents en matière de production SIG et d'inventaires naturalistes.

Le Référentiel pédologique d'Aquitaine décrit le site comme étant constitué majoritairement de calcosols et colluviosols-calcosols, des types de sol qui ne sont pas caractéristiques de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Cependant localement des calcosols-réductisols sont également susceptibles d'être présents. Ce sol est un type de sol de zone humide *pro-parte*, ce qui indique qu'il doit remplir certains critères d'hydromorphie pour que l'on puisse considérer que l'on a effectivement une zone humide.

La typologie du sol suggère la présence potentielle de sols de zones humides si les conditions pédologiques nécessaires sont remplies, au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. La carte de pré-localisation quant à elle indique une probabilité de zone humide assez forte sur la majorité du site. Les abords nord et est du site présentent quant à eux des probabilités plus importantes allant jusqu'à très forte notamment dans la partie nord-ouest du site d'étude. L'analyse de la végétation et du sol viendront préciser cette potentialité.

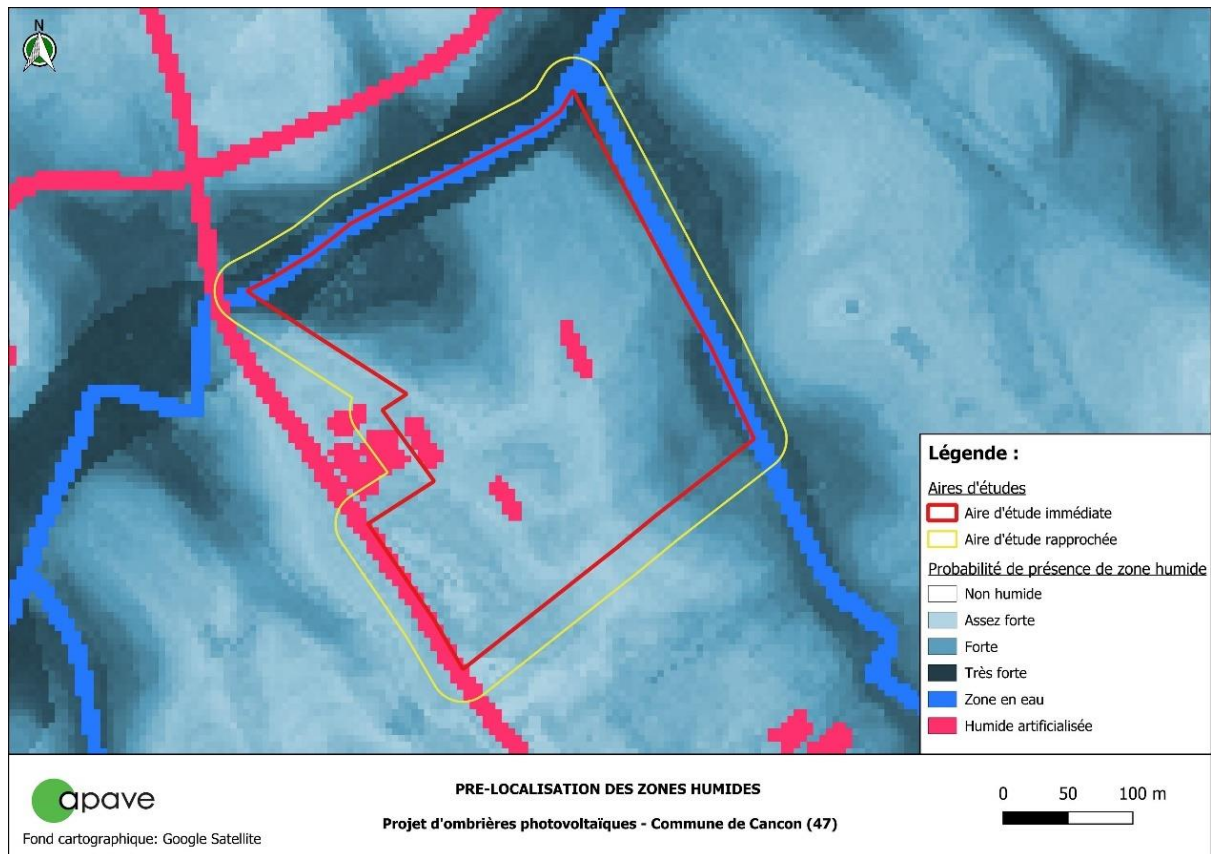


Figure 8: Probabilité de présence de zones humides dans l'aire d'étude

Les investigations de terrain ont eu pour but de localiser les zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 sur l'aire d'étude immédiate. Plusieurs critères sont analysés pour vérifier la présence de zone humide : le critère sol et le critère végétation.

5.5.2. Critère végétation

Les passages ont permis d'identifier la présence d'un habitat potentiellement humide, il s'agit de la friche nitrophile que nous avons associée à l'unité floristique de l'*Arction lappae*. Cet habitat est classé comme pp. (*Pro-parte*) selon l'arrêté de 2008 modifié et représente une surface de près de 5 hectares. Cette classification indique que des investigations supplémentaires sont nécessaires pour conclure sur le caractère humide de l'habitat.

La liste d'espèce dressée en période défavorable de floraison ne permet pas de conclure sur la présence de zones humides dans cet habitat, il faut donc réaliser des sondages pédologiques pour conclure.

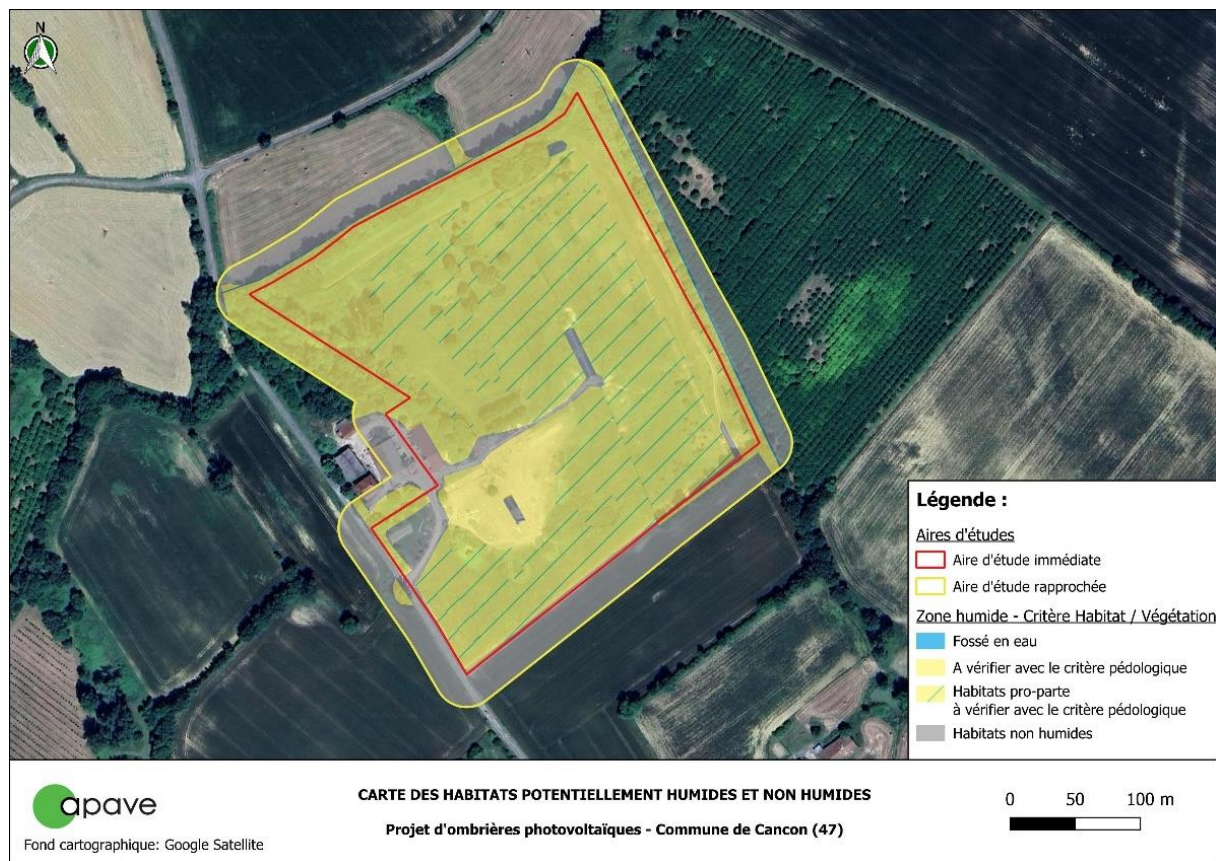


Figure 9 : Cartographie des habitats potentiellement humide et non humides

5.5.3. Critère pédologique

Pour l'aspect « zones humides », une première approche visuelle du site permet de catégoriser différentes zones selon : la répartition de la végétation, la microtopographie, la présence de zones avec des flaques d'eau stagnante, etc. Des sondages à la tarière manuelle sont institués dans les différentes zones repérées, l'examen des sols devant prioritairement porter sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide. Le nombre, la répartition et la localisation des points de sondage dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec un point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Deux campagnes de sondages ont été réalisés.

Une première en juillet 2025 qui a consisté en l'exécution de 9 sondages à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur maximale de 1,20m/TN (Terrain Naturel), répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate et préférentiellement dans les points bas. Toutes les excavations ont été rebouchées à la fin des investigations.

Le mois de juillet est considéré comme une période assez tardive pour réaliser des sondages avec des risques de refus de tarière sur des sols secs et durs et une difficulté d'interprétation. Sur les neuf sondages, un seul a permis d'atteindre une profondeur permettant d'apprécier les horizons de sol. Il ne présentait pas des caractéristiques de sol de zone humide.

Une seconde campagne a donc été réalisée en octobre 2025 afin de compléter la première. Elle a consisté en l'exécution de **14 sondages**, répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate et préférentiellement dans les points bas.

L'ensemble des résultats des deux campagnes ainsi que les photos des sondages sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 6 : Description des sondages pédologiques réalisés en juillet 2025

N°	Profondeur creusée	Description des sondages	Profondeur de la nappe	Classe GEPPA	Zone humide
S1	40 cm	Sol sec, limoneux -sableux, les limons permettant au sol de garder une structure au sol. Début d'éclaircissement à partir de 35 cm mais refus de tarière car sol trop sec et compacté. Pas de trace observée.	-		Non interprétable
S2	45 cm	Sol sec, limoneux -sableux un peu plus argileux et plus foncé que le S1. Refus de tarière car sol trop sec et compacté. Faible traces d'hydromorphie à 25 cm.	-		Non interprétable
S3	75 cm	Sol limoneux argilo-sableux. Des traces d'hydromorphie apparaissent à 25 cm mais leur abondance est non significative.	-	IV.a ou c	Non
S4	<20 cm	Refus de tarière malgré plusieurs essais et le déplacement du sondage, le sol argilo-limoneux très compact en surface n'a permis d'atteindre que 15cm et rendait l'interprétation et l'appréciation des horizons de sol impossible.	-	-	Non interprétable
S5	35 cm	Sol sec, limoneux -sableux, l'absence d'humidité rend le sol très friable limitant l'observation de traces d'hydromorphie.	-	-	Non interprétable
S6	<20 cm	Refus de tarière pour chacun de ces sondages malgré plusieurs essais et le déplacement des sondages, le sol argilo-limoneux très compact en surface ne permettait pas d'atteindre plus de 20 cm et rendait l'interprétation et l'appréciation des horizons de sol impossible.	-	-	Non interprétable
S7	<20 cm		-	-	Non interprétable
S8	<20 cm		-	-	Non interprétable
S9	25 cm	Sol sablo-limoneux puis à nouveau refus de tarière. Sol très friable limitant l'observation de traces d'hydromorphie.			Non interprétable

Tableau 7: Photographies des sondages pédologiques de la campagne de juillet 2025

		
S1	S2	S3
		
S4-S6-S7-S8	S5	S9

Tableau 8: Description des sondages pédologiques de la campagne d'octobre 2025

N°	Profondeur creusée (cm)	Description des sondages	Profondeur de la nappe	Classe GEPPA	Zone humide
S1	80	Texture argileuse. Friable en surface et plus compacte et frais en profondeur. Couleur foncée en surface, puis s'éclaircissant en profondeur Traces rédoxiques faibles à partir de 50 cm s'intensifiant vers 70 et 80 cm mais <5%	X	IIIb	Non humide
S2	80	Texture argileuse. Friable en surface et plus compacte et frais en profondeur. Couleur foncée en surface, puis s'éclaircissant en profondeur Traces rédoxiques faibles à partir de 35 centimètres s'intensifiant vers 70 et 80 cm.	X	IVb	Non humide
S3	95	Texture argileuse. Friable en surface et plus compacte et frais en profondeur. Couleur foncée en surface, puis s'éclaircissant en profondeur Traces rédoxiques faibles à partir de 35 centimètres s'intensifiant vers 70 et 80 cm.	X	IVb	Non humide
S4	95	Texture argileuse. Friable en surface et plus compacte et frais en profondeur. Couleur foncée en surface, puis s'éclaircissant en profondeur Traces rédoxiques faibles à partir de 35 centimètres s'intensifiant vers 70 et 80 cm.	X	IVb	Non humide
S5	65	Texture argileuse. Friable en surface et plus compacte et frais en profondeur. Couleur foncée en surface, s'éclaircissant en profondeur Traces rédoxiques faibles à partir de 40 cm et refus sol compact à 65 cm	X	IVb	Non humide
S6	80	Texture argileuse avec apparition de petites structures blanches friables aux alentours de 30 cm. Des traces rédoxiques non significatives apparaissent vers 30 cm et continuent en profondeur jusqu'à 80 cm.	X	IVb	Non humide
S7	80	Texture argileuse. Sol de couleur brun clair puis à très clair en profondeur Des traces rédoxiques apparaissent dès 35 centimètres et s'intensifient en profondeur. Refus à 80 cm : sol compacté.	X	IVb	Non humide
S8	50	Texture argilo-sableuse, friable. Sol peu profond avec un horizon sableux >40 cm. Couleur brune en surface, puis orange de 20 à 40 cm puis blanche. Des traces rédoxiques faibles (<10%) sont présentes dans l'horizon intermédiaire du sol de 20 à 40 cm. Refus à 50 cm : sol sableux friable.	X	IVa	Non humide
S9	25	Refus sol compacté	X	-	Non interprétable

S10	60	Texture argileuse très compacte sur 60 cm puis sableux et friable au-delà. Couleur passant de brun à brun orangé. Très faibles traces d'oxydation ne s'intensifiant pas vers 40 cm. Refus sol à 60 cm : sol sableux friable	X	IVa	Non humide
S11	50	Texture argileuse très compacte sur 60 cm puis sableux et friable au-delà. Couleur passant de brun à blanc sableux au fond. Pas de trace d'oxydation. Refus sol à 60 cm : sol sableux friable	X	Ia	Non humide
S12	70	Texture argileuse, fraîche, s'asséchant en profondeur et devenant sableuse. Premier horizon avec éléments friables noirs non identifiés. Puis le sol devient brun clair orangé en profondeur. Quelques traces rédoxiques non significatives vers 60 cm Refus sol à 70 cm : sol sableux, friable	X	IIIa	Non humide
S13	80	Texture argileuse, fraîche, très compacte jusqu'à 80 cm Sol brun puis orangé à partir de 40 cm Quelques traces rédoxiques à partir de 60 cm, non significatives. Refus sol à 80 cm : sol friable	X	IIIa	Non humide
S14	75	Texture argileuse devenant friable avec la profondeur Sol passant de couleur brun à brun orangé puis mélange avec des concrétions blanches. Aucune trace rédoxique. Refus sol à 75 cm : sol friable	X	Ia	Non humide

Tableau 9 : Photographies des sondages pédologiques réalisés en octobre 2025

		
S1	S2, S3, S4, S5	S6
		
S7	S8	S10



S11



S12



S13



S14

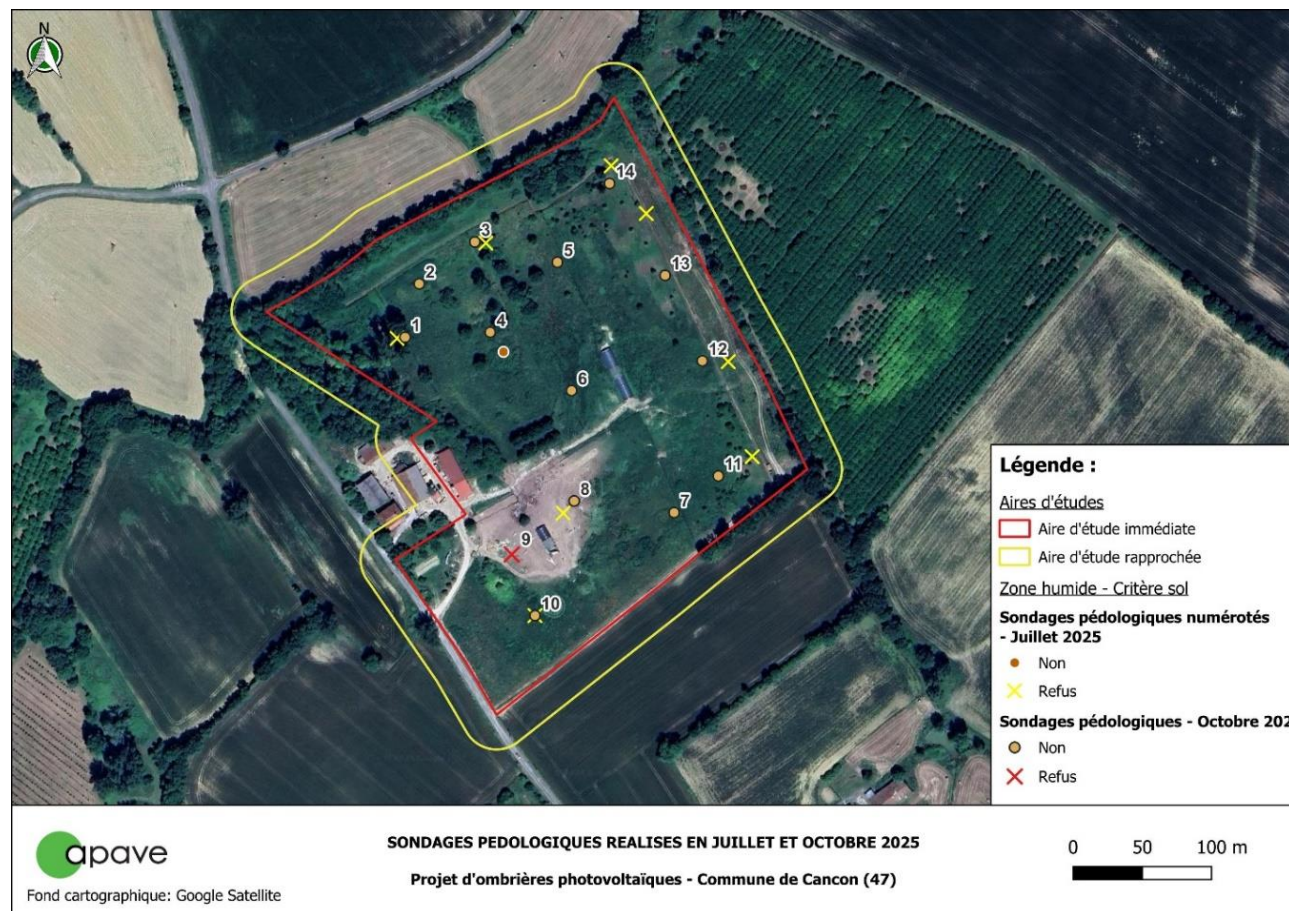


Figure 10 : Localisation des sondages pédologiques réalisés en juillet et octobre 2025

5.5.4. Conclusion

La recherche de zones humides sur le critère végétation n'a pas permis d'identifier de zone humide.

Le critère sol nous a amené à réaliser 9 sondages pédologiques durant la première campagne puis 14 sondages au second passage. Les sondages pédologiques ont permis de décrire les horizons de sol et d'apprécier des traces rédoxiques. Les informations recueillies n'ont pas permis d'identifier de zone humide sur le critère pédologique.

5.6. Faune

5.6.1. Données bibliographiques

Les données FAUNA ont été récoltées dans un rayon de 5 km autour du site pour les 5 dernières années. En ce qui concerne les données Faune-France, elles correspondent aux observations au sein de la commune de Cancon pour les 10 dernières années.

Tableau 10 : Données bibliographiques pour la faune

Groupes taxonomiques	Données disponibles
Avifaune	<u>90 espèces citées sur les bases de données FAUNA et Faune-France :</u> 10 citées dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux 68 bénéficient d'une protection nationale 23 classées sur la liste rouge nationale dont 9 quasi-menacées, 11 vulnérables, 1 en danger et 2 en danger critique. Parmi les espèces patrimoniales*, 11 sont susceptibles de nicher sur le site, à savoir : L'Alouette lulu, le Chardonneret élégant, la Cisticole des joncs, l'Élanion blanc, le Faucon crécerelle, la Linotte mélodieuse, le Pic épeichette, le Tarier pâtre, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe.
Chiroptères	Aucune espèce citée sur les bases de données FAUNA et Faune-France
Mammifères terrestres (hors chiroptères)	<u>7 espèces citées sur la base de données Faune-France (absence de donnée FAUNA) :</u> Aucune n'est citée dans l'Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats-Faune-Flore 2 bénéficient d'une protection nationale Aucune classée sur la liste rouge nationale Parmi ces espèces, 2 sont susceptibles d'être présentes sur le site, à savoir : L'Écureuil roux et le Hérisson d'Europe.
Amphibiens	Aucune espèce citée sur les bases de données FAUNA et Faune-France
Reptiles	Aucune espèce citée sur les bases de données FAUNA et Faune-France
Rhopalocères	<u>7 espèces citées sur les bases de données FAUNA et Faune-France :</u> Aucune n'est citée dans l'Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats-Faune-Flore Aucune ne bénéficie d'une protection nationale Aucune classée sur la liste rouge nationale

Odonates	<u>11 espèces citées sur les bases de données FAUNA et Faune-France :</u> Aucune n'est citée dans l'Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats-Faune-Flore Aucune ne bénéficie d'une protection nationale 1 classée sur la liste rouge nationale Cette espèce est susceptible d'être présente sur le site, à savoir : La Cordulie métallique.
Coléoptères	<u>2 espèces citées sur les bases de données FAUNA et Faune-France :</u> 1 citée dans l'Annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore 1 bénéficie d'une protection nationale Aucune classée sur la liste rouge nationale Cette espèce est susceptible d'être présente sur le site, à savoir : Le Grand Capricorne.

* Dans le cadre de la bibliographie sur l'avifaune, considérant la diversité spécifique du groupe et la récurrence de certaines espèces protégées, nous définissons comme espèces patrimoniales uniquement celles étant citées dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux et/ou celles étant listées quasi-menacées ou menacées sur la liste rouge France.

5.6.2. Données terrains

5.6.2.1. Avifaune

Lors de la session d'inventaire, 20 espèces d'oiseaux dont 14 étant protégées à l'échelle nationale (Article 3) et une présente à l'Annexe I de la Directive Oiseaux ont pu être observées sur le site ou à proximité. Parmi celles-ci, 7 sont considérées comme patrimoniales à savoir :

- **Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)** : Il s'agit d'un passereau présent dans les milieux boisés ouverts, il est notamment présent au niveau des lisières et des haies mais également dans des milieux plus anthropiques comme les parcs, les jardins ou les vergers. Cette espèce est protégée à l'échelle nationale et est considérée comme Vulnérable en France. A l'échelle du projet, l'espèce a été observée sur un arbre au centre du site. Le milieu correspondant à son habitat de reproduction, **son enjeu sur site est donc considéré comme fort.**
- **La Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*)** : Petit passereau inféodé aux milieux ouverts, la Cisticole des joncs fréquente principalement des milieux agricoles ou de friches. Elle est protégée à l'échelle nationale et est classée Vulnérable sur la liste rouge nationale. A l'échelle du projet, elle a été observée en passage sur la friche centrale. Le milieu correspond à une zone de reproduction et d'alimentation, **son enjeu sur site est évalué en fort.**
- **Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)** : Ce petit rapace est typique des milieux ouverts agricoles pour la chasse, sa nidification est généralement arboricole. Il est protégé à l'échelle nationale et classé Quasi-menacé en France. A l'échelle du projet, ce dernier a été observé sur la haie arborée à l'est du site. Le milieu correspondant à son habitat de reproduction, **son enjeu sur site est donc considéré comme modéré.**
- **L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)** : Il s'agit d'un oiseau inféodé aux milieux ouverts pour la chasse et aux bâtis pour la reproduction. Cette espèce est protégée en France et classée Quasi-

menacée sur la liste rouge nationale. Un individu a été observé en chasse sur le site et les bâtiments sont potentiellement favorables à sa reproduction, **son enjeu sur site est évalué en modéré.**

- **Le Milan noir (*Milvus migrans*)** : Rapace migrateur transaharien, le Milan noir se retrouve dans de nombreux habitats. Ce dernier est protégé à l'échelle nationale et présent sur l'Annexe I de la Directive oiseaux. Un individu a été observé en vol. Le milieu ne correspondant cependant pas à son habitat de reproduction, **son enjeu sur site est donc considéré comme faible.**
- **Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*)** : Il s'agit d'un petit passereau des milieux ouverts à semi-ouverts, sa reproduction se fait au sein d'arbustes ou de ronciers. Il est protégé à l'échelle nationale et classé Quasi-menacé sur la liste rouge française. L'espèce a été contactée au sud-ouest du site d'étude. Le milieu correspondant à son habitat de reproduction, **son enjeu sur site est donc considéré comme modéré.**
- **La Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)** : Cette espèce est un petit Colombidé ayant un attrait pour les boisements, lisières et grandes haies. Elle est classée Vulnérable sur la liste rouge nationale. Un individu a été entendu à proximité du site d'étude. Les boisements du site correspondent à son habitat de reproduction, **son enjeu sur site est donc considéré comme fort.**

Le site d'étude se divise principalement en trois grandes identités d'habitats pour la faune : les milieux ouverts, semi-ouverts et fermés auxquels viennent s'ajouter des milieux aquatiques (fossés drainants) et anthropisés (bâtis et routes/pistes). Les espèces notées en gras ont été contactées sur site tandis que celles en caractères ordinaires proviennent de la bibliographie.

- Les milieux ouverts sont représentés à l'échelle du projet par les habitats des friches et sont favorables à la nidification d'espèces patrimoniales comme la **Cisticole des joncs** et l'Alouette lulu. Les enjeux au droit de ces habitats sont considérés comme forts.
- Les milieux semi-ouverts sont représentés à l'échelle du projet par des haies et des fourrés, ils sont favorables à la nidification d'espèces patrimoniales comme le **Chardonneret élégant**, le **Tarier pâtre**, le Verdier d'Europe, l'Élanion blanc, la Linotte mélodieuse ou le **Faucon crécerelle**. Les enjeux au droit de ces habitats sont considérés comme modérés à forts.
- Les milieux fermés sont représentés à l'échelle du projet par un boisements situé au nord-ouest et sont favorables à la nidification d'espèces patrimoniales comme la **Tourterelle des bois** ou le Pic épeichette. Les enjeux au droit de ces habitats sont considérés comme forts.
- Les milieux anthropiques accueillent la nidification d'espèces protégées comme le **Rougequeue noir** ou l'**Hirondelle rustique**. Cette dernière n'a cependant été contactée qu'en chasse. Les enjeux au droit de ces habitats sont considérés comme faibles.
- Les milieux humides et aquatiques du site sont peu accueillants pour l'avifaune. Les enjeux au droit de ces habitats sont considérés comme très faibles à faibles pour l'avifaune.

Le tableau ci-dessous présente les enjeux des espèces observées.

Tableau 11 : Espèces d'oiseaux contactées

Nom français	Nom latin	Réglementaire		Conservation		Statut de l'espèce sur le site	Enjeu sur site
		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Aquitaine		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Article 3	VU	-	Nicheur possible sur site dans les arbres et les haies	Fort
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	-	Article 3	VU	-	Nicheur possible dans les friches et fourrés	Fort
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Annexe II/2	-	VU	-	Nicheur possible dans les haies	Fort
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	Article 3	NT	-	Nicheur possible dans les arbres et les haies	Modéré
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Article 3	NT	-	Site de chasse, nicheur possible sur les bâtiments	Modéré
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	-	Article 3	NT	-	Nicheur possible dans les fourrés	Modéré
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Article 3	LC	-	Transit / chasse	Faible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Article 3	LC	-	Nicheur possible dans les arbres et les haies	Faible
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	Article 3	LC	-	Nicheur possible dans les arbres et les haies	Faible
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	-	Article 3	LC	-	Nicheur possible dans les fourrés	Faible
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I	Article 3	LC	-	Transit / chasse	Faible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	Article 3	LC	-	Nicheur possible à proximité du site	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Article 3	LC	-	Nicheur possible dans les arbres et les haies	Faible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	Article 3	LC	-	Nicheur possible à proximité du site	Faible
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Article 3	LC	-	Nicheur possible dans les arbres et les haies	Faible

Nom français	Nom latin	Réglementaire		Conservation		Statut de l'espèce sur le site	Enjeu sur site
		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Aquitaine		
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Annexe II/2	-	LC	-	Nicheur possible dans les arbres et les haies	Très faible
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Annexe II/2	-	LC	-	Nicheur possible dans les arbres et les haies	Très faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Annexe II/2	-	LC	-	Nicheur possible dans les fourrés du site	Très faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Annexe II/2	-	LC	-	Nicheur possible dans les arbres et les haies	Très faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe II/1 et III/1	-	LC	-	Nicheur possible dans les arbres et les haies	Très faible

Listes rouges : LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacée, VU = Vulnérable, EN = En danger

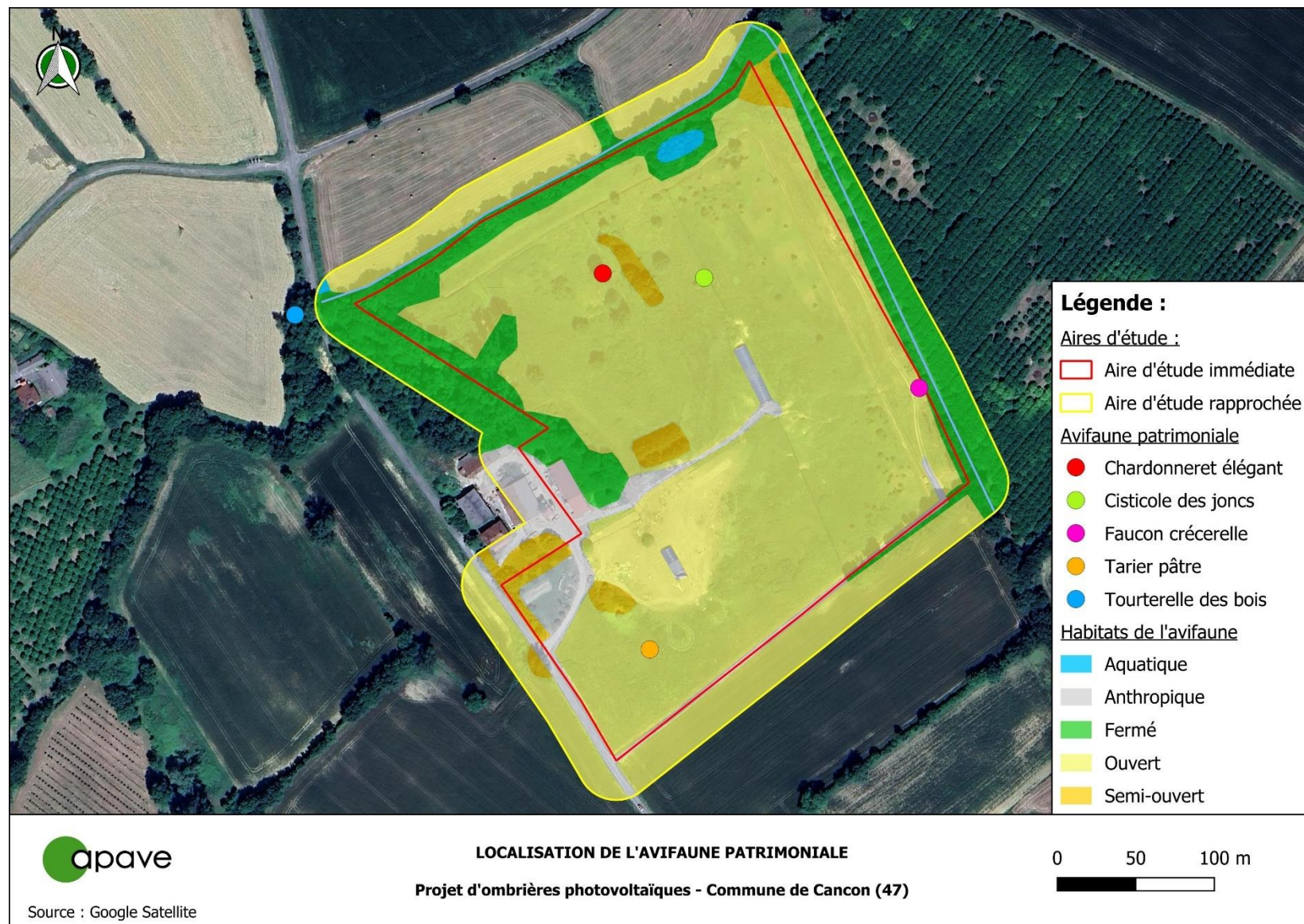


Figure 11 : Localisation de l'avifaune patrimoniale

5.6.2.2. Chiroptères

Aucun inventaire acoustique n'a été réalisé dans le cadre de ce prédiagnostic cependant une attention particulière a été apportée à la présence de gîtes potentiels pour les chiroptères.

Au droit de l'aire d'étude immédiate, un gîte potentiel correspondant à un trou de pic a été observé. Les habitats présents à proximité sont cependant favorables au gîte pour les chiroptères notamment au niveau des boisements de feuillus et des bâtiments.

Les milieux ouverts (prairies, bandes enherbées) et semi-ouverts (haies, vergers) présents sur le site et à proximité sont favorables à l'activité de chasse des chiroptères. Les lisières forestières sont également favorables à la chasse des chiroptères mais aussi au transit de ces derniers.

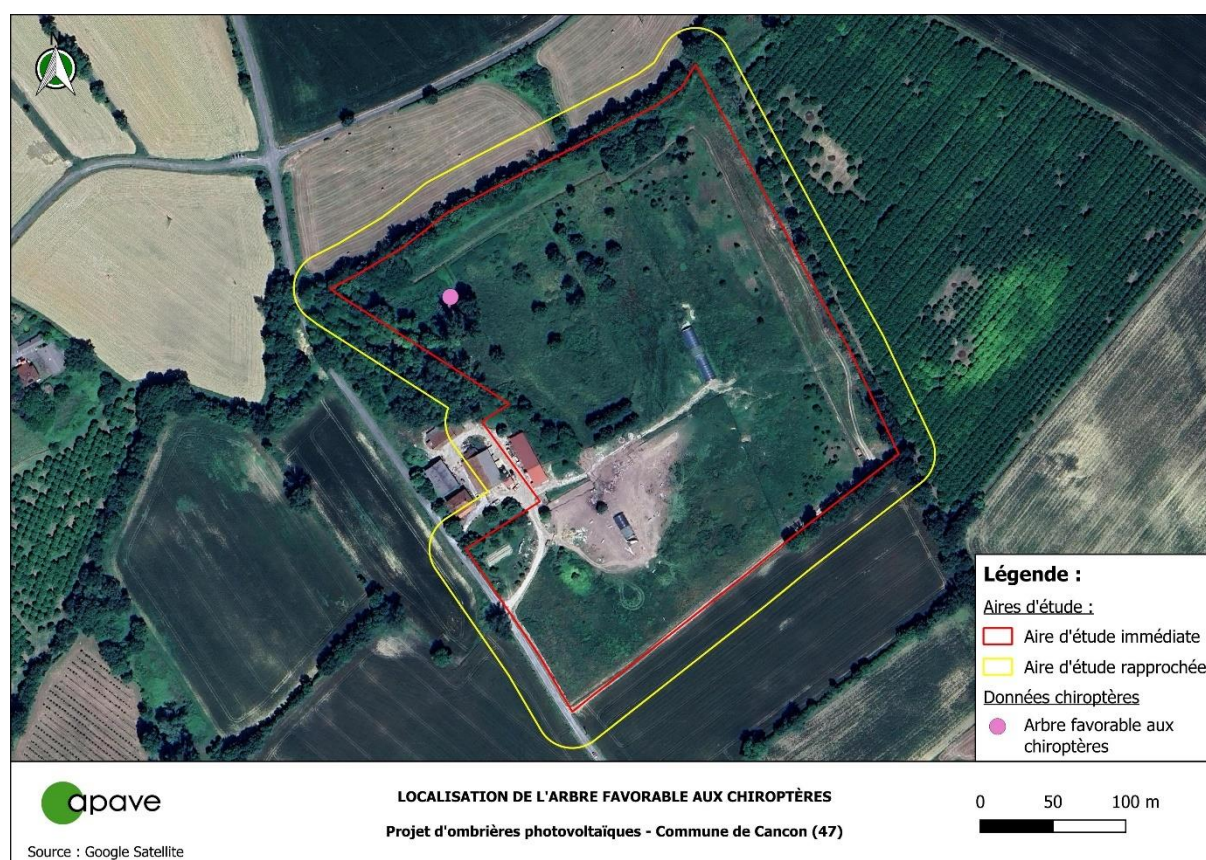


Figure 12 : Localisation du gîte potentiel

5.6.2.3. Mammifères terrestres (hors chiroptères)

Une seule espèce de mammifère a été contactée sur site, il s'agit du Lièvre d'Europe, observé à la limite nord-est de l'aire d'étude. Cette espèce est commune, non protégée et non menacée.

La présence du Hérisson d'Europe, espèce citée dans la bibliographie, est probable à l'échelle du projet notamment au niveau des haies et des lisières forestières. Il en est de même pour l'Écureuil roux qui est potentiel sur les milieux arborés.

Le tableau ci-dessous présente les enjeux des espèces contactées et potentiellement présentes.

Tableau 12 : Espèces de mammifères terrestres (hors chiroptères) contactées et potentielles

Nom français	Nom latin	Réglementaire		Conservation		Statut de l'espèce sur site	Enjeu sur site
		Directive Habitat Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Aquitaine		
Espèces contactées							
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	LC	LC	Présent sur site	Très faible
Espèce potentielle							
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Article 2	LC	LC	Potentiel	-
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Article 2	LC	LC	Potentiel	-

Listes rouges : LC = Préoccupation mineure

5.6.2.4. Amphibiens

Aucun amphibien n'a été contacté lors du passage des écologues. La bibliographie ne renseigne pas non plus de potentielles espèces présentes aux alentours.

La présence d'espèces communes peut cependant être soupçonnée. La mare temporaire ainsi que les fossés drainants situés aux limites nord et est de l'aire d'étude peuvent être favorables à la reproduction de certains amphibiens comme le complexe des grenouilles vertes. Les haies et boisements peuvent également servir de milieux d'hivernage.

Le tableau ci-dessous présente les enjeux des espèces potentiellement présentes.

Tableau 13 : Espèces d'amphibiens potentielles

Nom français	Nom latin	Réglementaire		Conservation		Statut de l'espèce sur site	Enjeu sur site	
		Directive Habitat Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Limousin			
Espèce potentielle								
Complexe des Grenouilles verts	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Annexe V	Article 4	NT	-	Potentiel	-	

Listes rouges : NT = Quasi-menacée

5.6.2.5. Reptiles

Une seule espèce de reptile a été contacté, il s'agit d'un Lézard des murailles, observé sur la zone de sol nu utilisée pour l'élevage de canard.

La bibliographie ne renseigne pas de donnée dans la zone, la présence de Couleuvre helvétique aux alentours des fossés drainants et de la Couleuvre verte et jaune sur les haies et les friches reste cependant potentielle au vu des milieux.

Tableau 14 : Espèces de reptiles contactées et potentielles

Nom français	Nom latin	Réglementaire		Conservation		Statut de l'espèce sur site	Enjeu sur site
		Directive Habitat Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Aquitaine		
Espèces contactées							
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	Article 2	LC	LC	Présent sur site	Faible
Espèce potentielle							
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Annexe IV	Article 2	LC	LC	Potentiel	-
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	-	Article 2	LC	LC	Potentiel	-

Listes rouges : LC = Préoccupation mineure

5.6.2.6. Insectes

Parmi les taxons d'insectes recherchés (rhopalocères, odonates et coléoptères saproxyliques), 9 espèces de rhopalocères ont été contactées.

Parmi elles, une possède un enjeu réglementaire :

- **Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)** : Il s'agit d'un papillon de jour inféodé aux prairies humides, aux marécages, aux friches et aux jachères. Ces plantes hôtes sont des Oseilles du genre *Rumex*, on retrouve ces dernières en nombre important sur le site d'étude. Un individu a été contacté au sein de la friche centrale. Au vu de l'écologie de l'espèce, il est possible que ce soit un individu en dispersion, les mâles pouvant parcourir plusieurs kilomètres. Cependant, au vu du milieu correspondant à son habitat de reproduction, il est considéré par principe de précaution **que la reproduction de l'espèce est possible au sein de l'aire d'étude**. Le Cuivré des marais est protégé à l'échelle française, présente sur les Annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore et évalué en quasi-menacé sur la Liste Rouge Aquitaine, **son enjeu sur site est évalué en fort**.

Aucun individu d'odonates ou de coléoptères saproxyliques n'a été contacté.

Les friches sont favorables à la présence et la reproduction des rhopalocères, elles peuvent également servir de zone de chasse aux odonates. Les bords des fossés drainants et la mare temporaire, bien que très ombragés, sont favorables à la reproduction d'odonates.

Certains arbres au nord-ouest du site sont favorables au Grand Capricorne, espèce présente dans la bibliographie. Cependant, aucune trace de galerie n'a été observée.

La Cordulie métallique, espèce d'odonate menacé à l'échelle régionale, a été observée moins d'un kilomètre du site d'étude. Sa présence sur le site est potentielle en dispersion, cependant la reproduction sur les points d'eau du site (fossés drainants) est peu probable car ne correspondant pas à son milieu de reproduction.

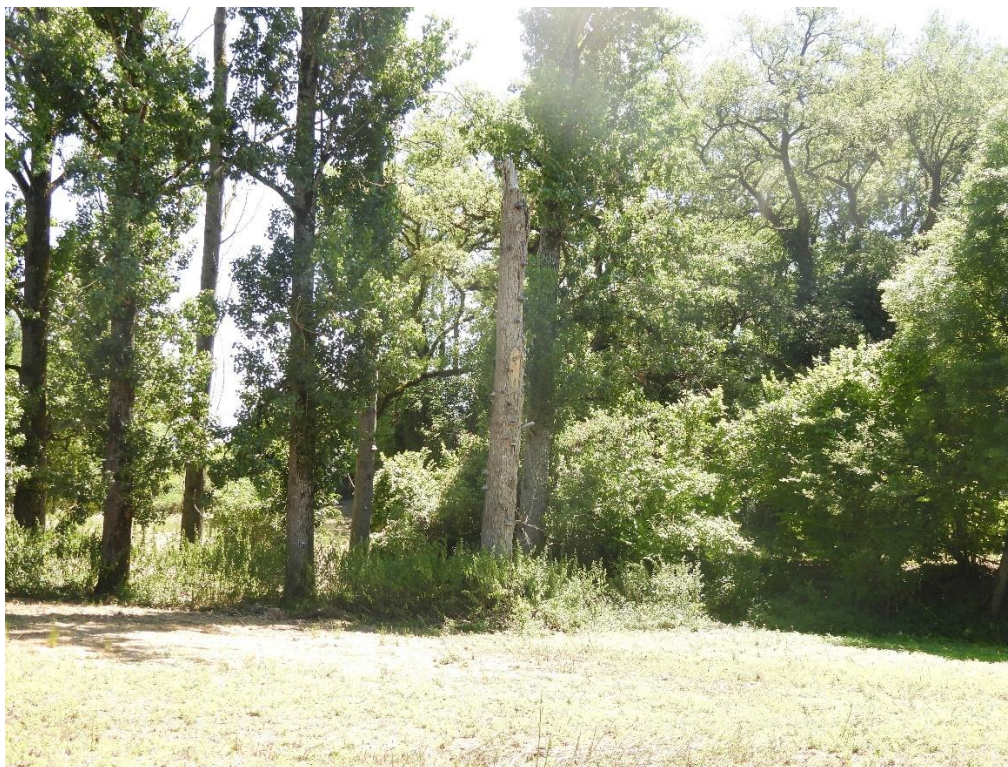


Tableau 15 : Arbre favorable au Grand Capricorne

Tableau 4 : Espèces d'insectes observées et potentielles

Nom français	Nom latin	Réglementaire		Conservation		Statut de l'espèce sur site	Enjeu sur site
		Directive Habitat Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Aquitaine		
Rhopalocères observés							
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Annexe II et IV	Article 2	LC	NT	Présent sur les friches	Fort
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	-	-	LC	LC	Présent sur site	Très faible
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	LC	Présent sur site	Très faible
Piérade de la moutarde	<i>Leptidae sinapis</i>	-	-	LC	LC	Présent sur site	Très faible
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	LC	Présent sur site	Très faible
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	LC	LC	Présent sur site	Très faible
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	-	-	LC	LC	Présent sur site	Très faible
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	LC	LC	Présent sur site	Très faible
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC	LC	Présent sur site	Très faible

Nom français	Nom latin	Réglementaire		Conservation		Statut de l'espèce sur site	Enjeu sur site
		Directive Habitat Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Aquitaine		
Coléoptères saproxylique patrimoniaux potentiels							
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Annexe II et IV	Article 2	-	-	Potentiel	-
Odonates potentiels							
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>	-	-	LC	NT	Potentiel en dispersion ou en chasse	-

Listes rouges : LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacée

5.6.2.7. Synthèse des enjeux faunistiques

Au niveau de l'avifaune, des enjeux modérés à forts ont pu être mis en évidence avec la présence d'espèces avifaunistique nicheuses potentielles sur le site au niveau des milieux ouverts, semi-ouverts et fermés.

Des chiroptères pourraient être présents en chasse ou en transit sur l'ensemble du site mais seuls les boisements en périphérie et les bâtisses pourraient être utilisés pour le gîte.

Les boisements peuvent également être utilisés pour l'hivernage des reptiles et des amphibiens. Pour ces derniers, la mare temporaire et les fossés présents en aire d'étude rapprochée sont favorables à leur reproduction.

Le site possède un potentiel intérêt notable au niveau de l'entomofaune, principalement traduit par la présence du Cuivré des marais, espèce protégée de rhopalocère à enjeu fort.

5.7. Conclusion et préconisations

La définition précise des enjeux reste complexe du fait d'un seul passage (le second passage n'avait pas vocation à modifier les données des inventaires du mois de juillet) sur site ne couvrant pas l'entièreté d'un cycle biologique. Certains points d'attention ont cependant été relevés au vu des observations réalisées sur site et des potentialités de présence d'espèces patrimoniales définies à l'aide des données bibliographiques.

Au niveau des habitats naturels, les enjeux sont évalués de très faibles à modérés. Un seul habitat naturel présente un enjeu modéré, il s'agit de la frênaie-chênaie aquitainienne à l'ouest et au nord du site. Pour la flore, aucune espèce à enjeu n'a été identifiée sur le terrain, il reste cependant important de rappeler que le passage était à une période non optimale à l'observation de ce groupe taxonomique et que plusieurs espèces floristiques n'étaient sans aucun doute plus visible.

Les sondages pédologiques réalisés sur les deux campagnes de sondages (juillet puis octobre) ont permis d'analyser les sols présents. Finalement après analyses des sondages et de la végétation, aucune zone humide réglementaire n'a été identifiée sur le site d'étude.

Les milieux ouverts sont favorables à la nidification de la Cisticole des joncs observée sur site, mais également de l'Alouette lulu espèce présente dans la bibliographie. Ce milieu est également favorable pour la chasse de l'Hirondelle rustique et des chiroptères. Un cuivré des marais a également été contacté au niveau d'une friche à *Rumex*, un habitat favorable à sa reproduction.

Les milieux semi-ouverts, notamment les haies, les arbres isolés et les vergers, sont favorables à la nidification de plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux comme le Chardonneret élégant, le Tarier pâtre et le Faucon crécerelle. La bibliographie nous informe de la présence potentielle du Verdier d'Europe, de l'Élanion blanc et de la Linotte mélodieuse. Les haies peuvent aussi servir de corridor écologique notamment pour les chiroptères et certains insectes.

Les milieux fermés (boisements) sont favorables à la reproduction de la Tourterelle des bois entendue à proximité mais également du Pic épeichette présent dans la bibliographie. Ces milieux sont de plus favorables à l'hivernage des amphibiens et des reptiles ainsi qu'au gîte, à la chasse et au transit des chiroptères. Des coléoptères saproxyliques pourraient être présents dans ces milieux, un arbre a notamment été relevé au nord-ouest du site. La présence du L'Écureuil roux et du Hérisson d'Europe est possible au sein des boisements et au niveaux des lisières.

Les milieux aquatiques, à savoir les fossés drainants et la mare temporaire, sont favorables à la reproduction des amphibiens et des odonates. Cependant, ces derniers sont peu intéressants au vu de la qualité de milieu et de l'ombrage.

Les milieux anthropiques sont favorables à l'avifaune commune inféodée à ces milieux comme le Rougequeue noir. On y retrouve également le Lézard des murailles.

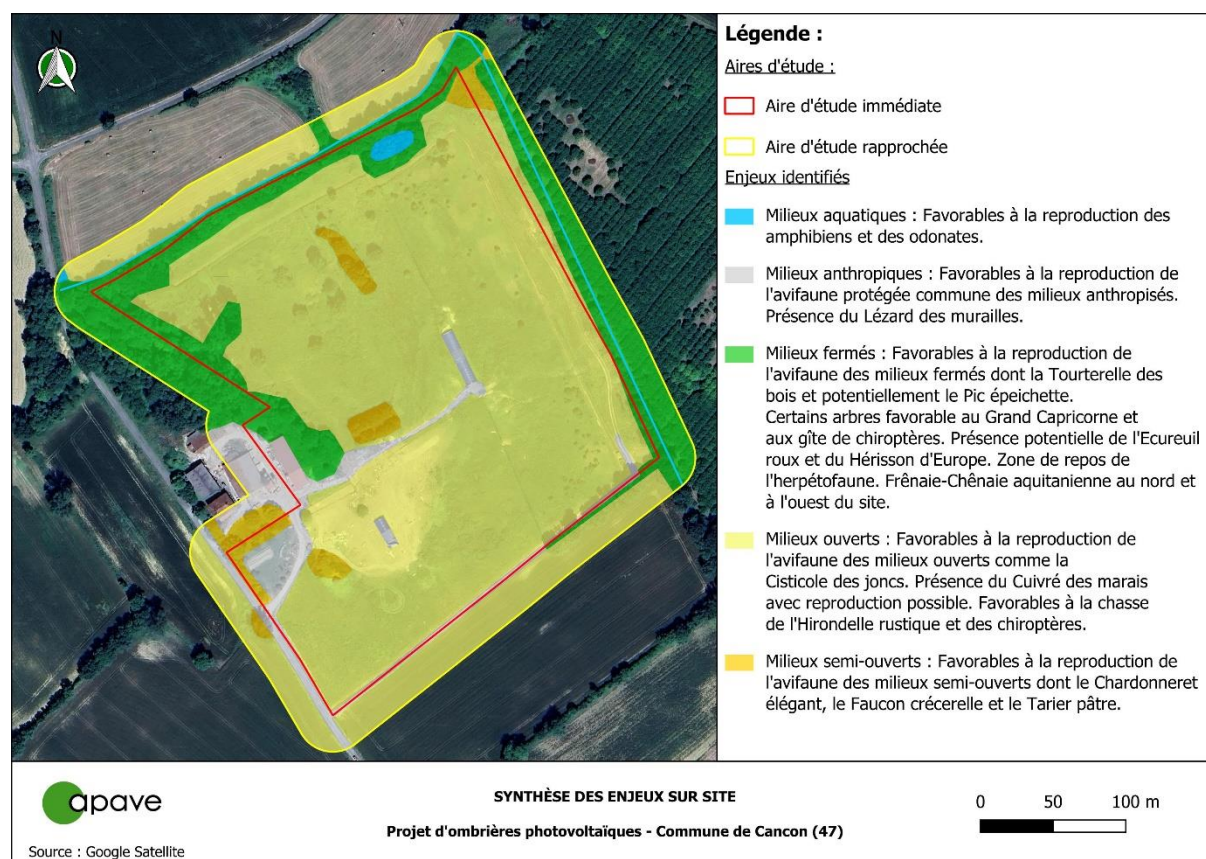


Figure 13 : Synthèse des enjeux identifiés lors des visites sur site et dans la bibliographie

Préconisations :

Une gestion spécifique des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) doit être réalisée afin d'éviter leur propagation sur le site et aux alentours. Les perturbations anthropiques et le cheminement d'engins de travaux sont des vecteurs de contamination importants sur des sites non encore colonisés. L'arrachage systématique des EVEE doit être appliqué pour éviter leur propagation et de nuire au site.

Les prairies sur lesquelles les ombrières seront installées devront être gérées par fauche tardive en période de moindre sensibilité pour le Cuivré des marais, soit à partir du 1^{er} novembre. Cette fauche devra être réalisée à une hauteur supérieure à 50 centimètres avec la mise en place d'un itinéraire de fauche et export des résidus. Afin d'éviter la fermeture du milieu, les ligneux qui viendraient à pousser au sein de la prairie devront être supprimés. Ces préconisations de gestion de la végétation seront également favorables à la Cisticole des joncs.

Toujours dans le but de favoriser la présence de Cuivré des marais, il est recommandé de garder une zone refuge en gestion adaptée (fauche tardive, itinéraire de fauche, export des résidus) au sud-ouest du site sur la partie non concernée par l'implantation d'ombrières.

Les habitats ouverts présents sur le site ne devront pas être détruits lors de la mise en place des panneaux solaires en ombrières afin de maintenir les habitats favorables à la biodiversité. **Aucune intervention ne devra être réalisée au droit des boisements et des prairies** situées en dehors de l'emprise du projet. **Un balisage préventif sera mis en place** au droit de ces milieux évités.

Les interventions les plus impactantes pour les milieux naturels devront être réalisées en dehors des périodes de plus fortes sensibilités pour la biodiversité. Dans cette optique, les mois de mars à octobre inclus devront être évités.

Il est également préconisé au maître d'ouvrage de **mettre en place un suivi de chantier** à réaliser par un écologue pour s'assurer du respect des mesures environnementales proposées et pour l'accompagner tout au long de la phase chantier dans le respect du code de l'environnement.

Annexe 1 – Présentation des directives, conventions et listes

a. Réglementation communautaire : Natura 2000

Directive « Habitats, Faune, Flore (DHFF) :

La Directive Habitats, Faune, Flore (92/43/CEE du 21 mai 1992) fixe la liste des habitats d'intérêt communautaire (annexe I) et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (annexe II) dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Parmi les espèces mentionnées en annexe II, certaines sont classées prioritaires : la Communauté Européenne porte une responsabilité particulière pour leur conservation, compte-tenu de l'importance de leur aire de répartition naturelle. La liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte sur le territoire de chacun des états doit être déclinée en droit national par chaque état (annexe IV). La liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion est présentée en annexe V.

Directive « Oiseaux » :

La Directive Oiseaux 2009/147/CEE, du 30 novembre 2009, fixe la liste des oiseaux faisant l'objet de mesures spéciales de conservation et nécessitant la définition de Zones de Protection Spéciale (ZPS) en annexe I. Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.

L'annexe II liste les espèces chassables sous condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces et l'annexe III les espèces commercialisables licitement tuées ou capturées.

b. Réglementation nationale

La réglementation française de préservation de la biodiversité repose pour la partie législative sur le **titre 1^{er} du livre IV du Code de l'Environnement** (art. L.411-1 et suivants) et pour la partie réglementaire sur le **titre 1^{er} relatif à la protection de la faune et de la flore sauvage du livre II nouveau du même Code** (art. R.411-1 et suivants).

L'article L.411-1 du Code de l'Environnement présente un dispositif de protection stricte des espèces menacées dont les listes sont fixées par arrêtés interministériels, qui peuvent être complétés par des arrêtés préfectoraux. Ce dispositif consiste en une série d'interdictions d'activités ou d'opérations qui peuvent porter atteinte à ces espèces.

Article L.411-1 du Code de l'Environnement, modifié par Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 124 :

« I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;

4° La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la dégradation de fossiles, minéraux et concrétions, présents sur ces sites.

II. - Les interdictions de détention édictées en application du 1°, du 2° ou du 4° du I ne portent pas sur les spécimens détenus régulièrement lors de l'entrée en vigueur de l'interdiction relative à l'espèce à laquelle ils appartiennent ».

En application de cette réglementation, des arrêtés ministériels définissent les listes ou groupes d'espèces protégées, la nature des interdictions applicables mentionnées aux L.411-1 et L.411-3, les parties du territoire et les périodes concernées.

- Les principaux arrêtés, de portée nationale, fixant les listes d'espèces protégées sont :
- Arrêtés du 15 septembre 2012 et du 23 avril 2007 (modifiant l'arrêté du 17 avril 1981) fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 29 octobre 2009 (modifiant l'arrêté du 17 avril 1981) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des poissons protégés sur l'ensemble du territoire national ;
- Arrêté du 23 avril 2007 (modifiant l'arrêté du 22 juillet 1993) fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 23 avril 2007 modifiant l'arrêté du 7 octobre 1992 fixant la liste des mollusques protégés en France et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 18 janvier 2000 (modifiant l'arrêté du 21 juillet 1983 modifié), relatif à la protection des écrevisses autochtones et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 31 août 1995 (modifiant l'arrêté du 20 janvier 1982) fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.

Les vertébrés extrêmement menacés sont aussi inscrits à l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant la **liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France** et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (article 1er).

c. Réglementation régionale

Des arrêtés préfectoraux peuvent être pris localement pour protéger les espèces en fonction de leur rareté à l'échelon régional ou départemental. La procédure de création est définie par les articles L.211-1, L.211-2, R.211-1 et suivants du Code de l'Environnement introduits par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977.

Créés à l'initiative de l'Etat par le préfet de département, ces arrêtés visent à la conservation des habitats des espèces protégées. Ils concernent une partie délimitée de territoire et édictent un nombre limité de mesures destinées à éviter la perturbation de milieux utilisés pour l'alimentation, la reproduction, le repos, des espèces qui les utilisent.

Le règlement est adapté à chaque situation particulière. Les mesures portent essentiellement sur des restrictions d'usage, la destruction du milieu étant par nature même interdite.

d. Statut de conservation des espèces (listes rouges)

Les listes rouges constituent l'évaluation mondiale la plus complète du risque d'extinction des espèces ou sous-espèces végétales et animales. Ses objectifs sont : d'identifier les priorités de conservation, d'orienter les

décisions des politiques publiques en faveur de la biodiversité et de mobiliser l'attention du public sur l'importance et les enjeux des problèmes de conservation actuels. Fondée sur une solide base scientifique, les « Listes Rouges » sont reconnues comme l'outil de référence le plus fiable sur l'état de la diversité biologique spécifique. Elles ont été établies au niveau mondial, européen, national et régional.

Une espèce ou sous-espèce peut être classée dans l'une des neuf catégories suivantes : éteinte (EX), éteinte à l'état sauvage (EW), en danger critique d'extinction (CR), en danger (EN), vulnérable (VU), quasi-menacée (NT), préoccupation mineure (LC), données insuffisantes (DD), non évaluée (NE).

Tableau 16 : Listes rouges exploitées

Listes Rouges Nationales	Liste rouge de la flore vasculaire (décembre 2018)
	Liste rouge des reptiles et amphibiens de métropole (septembre 2015)
	Liste rouge des mammifères de métropole (novembre 2017)
	Liste rouge des oiseaux nicheurs de métropole (septembre 2016)
	Liste rouge des papillons de jour de métropole (mars 2012)
	Liste rouge des libellules de métropole (mars 2016)
Listes Rouges régionale	Liste rouge de la Flore vasculaire (y compris Orchidées) de l'Aquitaine (2018)
	Pas de liste rouge des oiseaux nicheurs d'Aquitaine
	Liste rouge des Amphibiens et Reptiles de l'Aquitaine (2013)
	Liste rouge des Odonates de l'Aquitaine (2016)
	Liste rouge des Lépidoptères Rhopalocères de l'Aquitaine (2019)
	Liste rouge des mammifères continentaux (non volants) de l'Aquitaine (2020)
	Liste rouge des Chiroptères de l'Aquitaine (2019)

Annexe 2 – Liste des espèces végétales observées

Nom valide (TAXREF 16)	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Aquitaine	Directive HFF	ZNIEFF NA 2019	LRR Aq 2018	LRN 2019	LRE 2021	EVEE Nvel-Aq 2022	Flore Zone Humide
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Erable champêtre					LC	LC	LC		
<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	Amarante réfléchie						NA		PEE à impact modéré	
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Petite bardane					LC	LC			
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé					LC	LC	LC		
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune					LC	LC	LC		
<i>Arum</i> spp.	-									
<i>Calocedrus decurrens</i> (Torr.) Florin, 1956	Calocèdre								-	
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur					LC	LC	LC		
<i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799	Centaurée trompeuse					LC	LC			
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc					LC	LC			
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs					LC	LC			
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun					LC	LC			
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs					LC	LC			
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies					LC	LC			

Nom valide (TAXREF 16)	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Aquitaine	Directive HFF	ZNIEFF NA 2019	LRR Aq 2018	LRN 2019	LRE 2021	EVEE Nvel-Aq 2022	Flore Zone Humide
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin					LC	LC			
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun					LC	LC	LC		
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine monogyne					LC	LC	LC		
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré					LC	LC			
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Datura								PEE à impact modéré	
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère sauvage					LC	LC			
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Echinochloa pied-de-coq					LC	LC			
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent rampant					LC	LC			
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Epilobe à tige carrée					LC	LC			oui
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier d'Europe						LC	LC	Non envahissante actuellement	
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé					LC	LC	NT		
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant					LC	LC	LC		
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine					LC	LC			
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun						NA	LC	Non envahissante actuellement	
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue sauvage					LC	LC	LC		
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce						LC	LC		
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ray-grass anglais					LC	LC	LC		

Nom valide (TAXREF 16)	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Aquitaine	Directive HFF	ZNIEFF NA 2019	LRR Aq 2018	LRN 2019	LRE 2021	EVEE Nvel-Aq 2022	Flore Zone Humide
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois					LC	LC			
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire camomille					LC	LC	LC		
<i>Medicago polymorpha</i> L., 1753	Luzerne polymorphe					LC	LC	LC		
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes					LC	LC			oui
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé					LC	LC	LC		
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain élevé					LC	LC	LC		
<i>Populus</i> spp.	Peuplier									
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier potager					DD	LC			
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante					LC	LC			
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois					LC	LC	LC		
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier					LC	LC	LC		
<i>Quercus petraea</i> (Matt.) Liebl., 1784	Chêne sessile					LC	LC	LC		
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé					LC	LC	LC		
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia						NA		PEE à impact majeur	
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Grande oseille					LC	LC			
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu					LC	LC	LC		
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses					LC	LC			
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule roux					LC	LC	LC		oui
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble					LC	LC	LC		

Nom valide (TAXREF 16)	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Aquitaine	Directive HFF	ZNIEFF NA 2019	LRR Aq 2018	LRN 2019	LRE 2021	EVEE Nvel-Aq 2022	Flore Zone Humide
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir					LC	LC			
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire naine					LC	LC			
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit officinal					LC	LC	LC		
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771 [nom. et typ. cons.]	Tilleul à grandes feuilles									
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilide des champs					LC	LC			
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux					LC	LC			
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant					LC	LC	LC		
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque					LC	LC	LC		
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale					LC	LC	LC		
<i>Xanthium strumarium</i> L., 1753	Lampourde glouteron					LC	LC			

Listes rouges : CR : en Danger critique d'extinction ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé ; LC : Préoccupation mineure.

Protection nationale : Espèces listées en annexe II ou IV de l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

Protection régionale : Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale

Directive HFF : Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

ZNIEFF NA : espèces déterminantes ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine. ABADIE J.-C., NAWROT O., VIAL T., CAZE G. et HAMDI E., 2019 – Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 108 pages + annexes.

LRR Aq. : Espèces inscrites sur la Liste rouge de la Flore vasculaire (y compris Orchidées) de l'Aquitaine (2018)

LRN : Espèces inscrites sur La Liste rouge des espèces menacées en France - Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN, 2018)

EVEE Nouvelle-Aquitaine : CAILLON A. (coord.), BONIFAIT S., CHABROL L., DAO J., LEBLOND N., RAGACHE Q., 2022 – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine. – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (coord.), Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 116 pages + annexes.